

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

En page centrale

- Radiographie
du Rapport Rueff-Armand

En page 7

- A Marseille :
LES TRAMINOTS ACCUSENT
- A Billancourt :
C.G.T. ET UNITÉ SYNDICALE
LE TRACT DE LA SECTION
RENAULT DU P.S.U.

Danger!

RÉFÉRENDUM...

NOUS savons maintenant qu'un référendum sera bientôt organisé. On nous l'a officiellement annoncé. Mais on ne nous a jusqu'ici rien dit de plus. Nous ignorons encore à quelle date précise cette consultation aura lieu, quelle sera exactement la question posée aux électeurs, dans quels termes elle leur sera présentée...

Aussi, notre Parti ne fera-t-il connaître son attitude que lorsque nous serons renseignés avec précision sur tous ces points et lorsque nous connaîtrons toutes les données de ce problème politique. *Un Conseil National sera alors convoqué.*

Cependant, certaines réactions qui se sont exprimées de divers côtés, dès que le référendum a été annoncé, appellent dès maintenant quelques remarques de notre part.

Les partisans de « l'Algérie française » ou, comme dit aujourd'hui Robert Lacoste, de *l'Algérie dans la République française*, répondront vraisemblablement NON. Ils considèrent que le discours du 4 novembre, simplement parce que de Gaulle y faisait mention d'un gouvernement algérien et y annonçait la naissance dans un avenir plus ou moins lointain d'une République algérienne, ouvre la voie à l'indépendance ou, — tout au moins —, signifie l'abandon de l'intégration.

IL n'en faut pas davantage pour que d'autres s'empressent de conclure que l'opposition des ultras autorise déjà à prendre position en sens contraire. Nous n'allons pas, disent-ils, mêler nos suffrages à ceux de Lagailarde, Sérigny, Tixier-Vignancourt et Lacoste.

Voilà bien la preuve que le référendum, comme nous l'avions déjà dit en septembre 1958, est une procédure de consultation très dangereuse. Il risque toujours de prendre plus ou moins le caractère d'un plébiscite ou d'un vote dans la confusion. Tous ceux qui, sans plus attendre, prennent déjà position pour le OUI ou pour le NON, commettent la même erreur : ils se déterminent selon les intentions qu'ils croient pouvoir prêter à de Gaulle d'après l'interprétation que chacun donne des formules ambiguës qu'on trouve toujours dans tous les discours du Chef de l'Etat. C'est une voie dans laquelle nous ne nous laisserons pas engager. Il ne suffit pas que les « ultras » s'opposent à de Gaulle pour que la politique de celui-ci soit considérée de ce seul fait comme de nature à mettre fin à la guerre d'Algérie. Nous nous refusons à raisonner d'une manière aussi simpliste et à faire de notre réponse un vote de confiance personnelle.

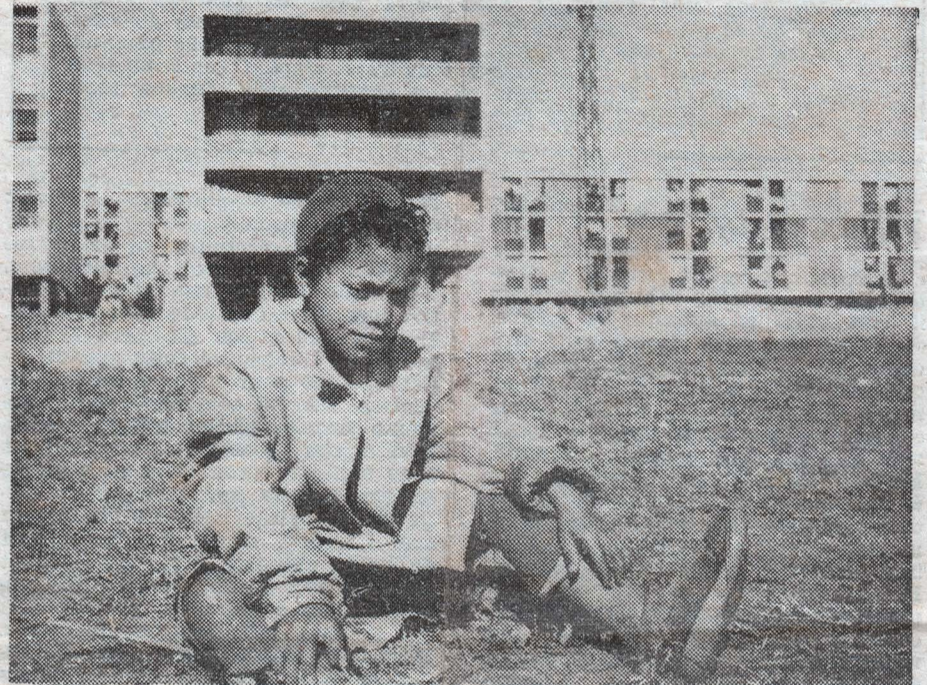
NOUS n'accepterons pas davantage de paraître cautionner quelque formule que ce soit qui, sous le prétexte d'organisation provisoire, reviendrait à faire approuver par le peuple français une division de l'Algérie en régions, selon la prédominance numérique de telle ou telle « communauté ». Ce serait une nouvelle version de la *loi-cadre* de Bourges-Maunoury, plus dangereuse dans les circonstances présentes qu'en 1957, dans la mesure où elle préfigurerait une solution de partage territorial.

En fait, au point où nous en sommes, la question essentielle est celle de la négociation. Aussi pourrait-on admettre, sans abandonner une hostilité de principe à cette procédure, que le prochain référendum pourrait avoir un sens s'il présentait une alternative sans équivoque, par exemple celle-ci : — République Algérienne indépendante à la suite d'un accord avec le G.P. R.A. et avec sa collaboration — ou République Algérienne sans lui et contre lui.

Connaissant les méthodes du pouvoir gaulliste et son goût pour la confusion, nous avons de bonnes raisons de craindre que les questions posées n'offrent pas un choix aussi clair et qu'en conséquence la consultation prévue ne contribue en aucune manière à faire avancer la solution.



Robert VERDIER



*L'amertume d'un enfant déçu, dans un pays ravagé par la guerre.
Où a-t-il sa place ?*



*Tout de nouveau s'interroge... à l'heure où l'homme pénètre à main armée
dans la vie sans défense d'autres hommes.*

Jaime Torrès Bodet.
(Fronteras - 1954.)

A TUNIS :

Reconnaissance de fait du G.P.R.A. par l'Afrique noire

A PRES la conférence d'Abidjan, les Gouvernants d'Afrique Noire se sont partagé la tâche. Trois d'entre eux, en majorité, — sinon en totalité —, chrétiens, sont allés voir de Gaulle. Trois autres, tous musulmans, sont venus à Tunis voir Bourguiba et Ferhat Abbas. Cette seconde mission était attendue avec curiosité. Disons tout de suite que les résultats immédiats sont minimes, mais que les conséquences à plus ou moins longue échéance peuvent être considérables. Et d'abord, de quoi s'agissait-il ?

• *Étaient-ils les émissaires du Général de Gaulle ? Sûrement non, ils ne l'auraient pas accepté — et de Gaulle n'est pas homme à le leur avoir demandé ! Nous verrons même qu'il leur avait fait si peu de confidences qu'ils ont été surpris d'apprendre, au moment de leur départ de Tunis, ses dernières et importantes décisions.*

• *Médiateurs alors ? Ils sont trop avisés pour ne pas savoir qu'ils veulent trop vite s'engager dans cette voie, ils courent grand risque de se griller sans profit pour personne. Mais le cas échéant, et si les circonstances s'y prêtent, ils ne devraient sans doute pas non. Dans l'immédiat, ils voulaient prendre contact. C'est donc d'un voyage d'exploration qu'il s'agit. Si on l'entend ainsi, l'avenir montrera sans doute qu'il a été fort utile.*

ILS avaient d'abord à s'expliquer, puis à écouter.

S'expliquer : la qualité de leur « indépendance » est souvent contestée. Elle est certaine néanmoins, mais il leur fallait en apporter la preuve, et donner des gages de solidarité africaine. Il est bien vrai qu'ils sont reconnaissants à la France — et au général De Gaulle —, de leur avoir assuré l'indépendance sans secousses, sans heurts, sans effusion de sang. Mais ils savent aussi que, par un étrange paradoxe, c'est le dur combat des Algériens pour leur propre indépendance qui a facilité cette libération pacifique. Leurs grands leaders, Houphouët-Boigny et Léopold Senghor ont été des ministres de la IV^e et de la V^e. Ils ont, à ce titre, une responsabilité certaine dans la guerre d'Algérie. Des Sénégalais se trouvent encore en Algérie dans les rangs de l'armée française. Leur désir évident d'aider De Gaulle et la France à se tirer du pied cette épine de la guerre d'Algérie peut paraître suspect à ceux qui font la guerre. On n'est pas encore très fixé non plus sur l'attitude que leurs délégations auront lors du prochain débat de l'O.N.U. Sur tout cela, ils devaient s'expliquer, et ils l'ont fait.

Leur première démarche a été évidemment pour Bourguiba.

L'accueil de la République Tunisienne a été non seulement protocolairement fastueux, mais également amical et fraternel. On connaît la position du leader tunisien. Le même réalisme qui lui fait déclarer que la paix en Algérie passe par le F.L.N., l'amène à considérer qu'elle passe aussi par De Gaulle. La IV^e République est morte de son impuissance. La gauche française, qui s'est heureusement réveillée depuis quelques semaines — c'est là un fait qui retient beaucoup

l'attention de Bourguiba —, n'avait été capable, jusqu'à présent, ni d'avoir une doctrine cohérente, ni de mettre au point des modes d'action efficaces.

Il avait déploré son attitude négative lors du discours du 16 septembre. Il avait poussé les Algériens à aller à Melun. L'échec de cette grande espérance fut pour lui une cruelle déception. Elle lui a montré que le problème franco-algérien n'était pas résolu, et elle l'a amené, conformément à sa tactique éprouvée, à prendre de sérieux risques pour essayer de sortir de l'impasse : projet de fusion avec l'Algérie, acceptation de transit de l'aide chinoise, etc... Mais il est toujours prêt à s'engager dès que l'occasion s'en présentera, sur la voie qui mène à une solution pacifique. Mais il ne saurait, bien entendu, admettre ni la présence de Sénégalais dans l'armée française d'Algérie, ni une attitude flottante des nouveaux Etats d'Afrique Noire dans le prochain débat à l'O.N.U. C'est cela qu'il a dit aux émissaires noirs.

Les Algériens, au départ, étaient plus raides. Mais ils ont vite compris qu'à cette visite ils avaient beaucoup à gagner et rien à perdre.

De fait, après la mise au point du protocole des visites et contre-visites, la réception par Ferhat Abbas dans son domicile de Tunis des trois messagers a constitué une éclatante reconnaissance de fait de son gouvernement par les Etats issus de l'éclatement des anciennes A.O.F. et A.E.F.

Les déclarations publiques faites à leur départ par les hommes d'Etat noirs lui ont, à ce sujet, donné toutes les satisfactions souhaitables, car ils ont parlé abondamment du Gouvernement algérien, voire du Gouvernement de la République Algérienne. De même il y a tout lieu de considérer que les engagements pris par

Mamadou Dia, en ce qui concerne le retrait des forces sénégalaises d'Algérie seront très rapidement suivis d'effet.

Pour le moment, on en est là. C'est tout. C'est peu. Ce n'est pas négligeable.

J'ai dit plus haut que c'est seulement à leur départ que les « rois mages » ont eu connaissance par les journalistes venus les saluer à l'aéroport du nouveau plan De Gaulle.

En quoi ce plan peut-il modifier les perspectives ouvertes par ce voyage ? Cela dépend évidemment de ce que finalement De Gaulle y mettra.

Les Algériens ont pris nettement position contre cette charte octroyée. Dans la gauche française, on compare assez volontiers ce plan à « l'entreprise Bao Dai ». En Tunisie, on pense plutôt à l'expérience Mzali (l'expert qui travaille à ce plan dans le cabinet du Général n'est-il pas M. Bernard Tricot, auteur en Tunisie du cadre juridique de l'expérience Mzali en 1954 ?).

Dans l'entreprise Bao Dai en effet, l'empereur intronisé par les Français et à qui une indépendance nominale était octroyée faisait la guerre à Ho Chi Minh. Dans l'opération Mzali 1954, on ne combattait pas le Néo-Destour, on l'ignorait du côté français et on tolérait même que Mzali tentât de le neutraliser par de vagues promesses. Cela ressemble assez à l'Exécutif algérien prévu par De Gaulle. Mais au-delà de ces nuances qu'il faut signaler, le résultat reste le même.

La logique des choses voulait en Tunisie, en 1954, que Mzali fut rapidement contraint à choisir entre la lutte contre les « fellaghas » et l'effondrement, et ce fut l'effondrement qui survint.

Il en sera de même en Algérie. A moins que — hypothèse peu vraisemblable mais qu'il faut quand même émettre pour être complet —, le général De Gaulle n'utilise ce plan provisoire que pour émusser et disloquer la résistance des ultras et de l'armée.

A moins également — hypothèse plus plausible —, que, sous la pression de la gauche française, de la Tunisie, des nouveaux Etats d'Afrique Noire et de l'opinion publique internationale, De Gaulle ne soit amené, bon gré mal gré, à brûler cette étape et à en arriver enfin à la négociation politique et militaire avec le F.L.N. Car il est impossible d'imaginer qu'après six ans de guerre, un référendum puisse se dérouler à la fois librement et pacifiquement en Algérie si les autorités françaises et le F.L.N. ne se sont pas mis préalablement d'accord sur la teneur du vote à émettre.

Élie COHEN-HADRIA

LA RÉPRESSION EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL

Tandis qu'en Espagne, Franco fait une fois de plus renvoyer au mois de février le procès des 99 de la C.N.T., le dictateur du Portugal, Salazar, s'engage dans la voie d'une répression accrue.

Les démocrates portugais nous signalent le cas de Maria Angela Vidal Campos, maintenue depuis sept ans au fort de Laxias par « mesure de sécurité ». Les six avocats qui s'occupent d'elle ont manifesté leur intention de saisir l'O.N.U. de ce cas de détention illégale et ont demandé communication de la mesure. Salazar les a fait arrêter pour cette seule raison.

En même temps, il proclame une amnistie. Mais celle-ci vise seulement les délits mineurs. Les démocrates portugais signalent la manœuvre de Salazar. Il s'agit d'agiter à la fois la menace et les promesses, pour diviser le front de l'opposition, au moment où la situation s'aggrave dans la colonie africaine de l'Angola. Depuis 1951 on ne parle plus d'Empire colonial, mais de provinces d'outre-mer. Tandis qu'il envoie des troupes en Angola, Salazar espère qu'une partie de l'opposition acceptera de faire chorus avec le régime contre l'indépendance angolaise. En fait, il n'a réussi à opérer aucun ralliement. Toute l'opposition est consciente — plus ou moins — que le mouvement des colonies vers l'indépendance affaiblira la dictature et ouvrira la voie vers sa chute.

LE SUCCESSEUR DE BEVAN

Notre excellent camarade et ami Michaël FOOT, appelé par les mineurs Gallois à la candidature au siège d'Aneurin Bevan, a remporté un magnifique succès à Effer-Vale. Il avait contre lui trois candidats (1 conservateur, 1 libéral, 1 nationaliste Gallois). Il les a pulvérisés.

Michaël Foot a été expulsé de France par les gens de l'actuel système parce qu'il avait dit la vérité sur le 13 Mai. Nous espérons le recevoir un jour dans une France libérée du pouvoir personnel.

Axel LARSEN

Le leader du Parti Socialiste Populaire, Axel LARSEN, a été le premier député communiste élu au Danemark en 1932, et réélu constamment. Chef du P.C. danois jusqu'en 1958, il fut exclu à cause de son désaccord sur Budapest.

Il semble qu'une partie des Communistes (qui n'obtiennent que 27.356 voix contre 149.469 au Parti Socialiste Populaire), se soit ralliée à Larsen, ainsi que les neutralistes, car le Parti Socialiste Populaire préconisait le désarmement, éventuellement unilatéral du Danemark. De plus, le nouveau parti a provoqué une attraction sensible chez les jeunes et spécialement les étudiants.

Larsen a proposé au Parti Social Démocrate (76 sièges), un gouvernement purement ouvrier qui aurait eu une légère majorité. Mais le Parti Social Démocrate a préféré le maintien de la coalition avec les Radicaux.

FLASHES EN FLÈCHES

FRANCE

• Les dirigeants F.O. et C.F.T.C. se sont déclarés « très satisfaits » des entrevues qu'ils ont eues avec le Général de Gaulle les 17 et 18 novembre. Au cours de ces entrevues les interlocuteurs ont fait « un large tour d'horizon professionnel économique et social » et le problème algérien a été évoqué. Certes, les temps sont durs et il faut savoir se contenter de peu, mais on voit mal, dans tous ces domaines, ce qui a pu provoquer chez les dirigeants syndicaux pareille euphorie : peut-être la liqueur et les cigares du Président ?

• A l'Assemblée Nationale, M. Khorsi, député musulman de Tizi-Ouzou, a traité MM. Biaggi et Thomazo de « tortionnaires ». Ceux-ci, en réponse lui ont reproché d'avoir « menti les voix de l'armée » pour son élection. (Il ne fallait pas vendre la mèche !). Décidément, la vérité finit toujours par s'infiltrer partout, même dans des maisons aussi closes — honni soit qui mal y pense — que le Palais Bourbon.

DANEMARK

• Pour sa première campagne électorale, le Parti Socialiste Populaire — version danoise du P.S.U. — remporte 11 sièges sur 175. Ce Parti fut fondé, il y a deux ans par M. Axel Larsen, ancien secrétaire du P.C. Danois, exclu à la suite

de l'affaire hongroise pour « tendances titistes ». En revanche le P.C. perd les cinq sièges qu'il détenait encore. Le Parti de M. Larsen se proclame neutraliste et réclame la dissolution des forces militaires danoises : on le voit, le Parti Socialiste Populaire est pour nous, à tous égards, un exemple et un modèle.

AMÉRIQUE CENTRALE

• Les gouvernements dictatoriaux du Guatemala et du Nicaragua ont écrasé les rebelles partisans de Fidel Castro. Pour protéger ces pays contre une menace d'invasion communiste — imaginée de toutes pièces pour les besoins de la (mauvaise) cause — le Département d'Etat Américain a envoyé une flotte importante croiser dans la mer des Caraïbes. On s'étonne qu'une décision aussi grave ait été prise par un gouvernement intérimaire, mais elle a sans doute été inspirée par la Compagnie United Fruit. Ce trust des bananes, qui possède en Amérique Centrale d'immenses plantations, est également très puissant auprès de l'administration Républicaine (c'est lui qui avait préparé et exécuté le renversement du président du Guatemala, Arbenz, en 1953 : le malheureux avait commis le crime de décider une réforme agraire). Peut-être l'United Fruit a-t-elle voulu glisser sous les premiers pas de M. Kennedy... une peau de banane. En tout cas arrestations et jugements sommaires se multiplient. Le « monde libre » se porte bien.

ÉTATS-UNIS

• Grèves scolaires, manifestations et bagarres à la Nouvelle-Orléans, organisées par les racistes, avec la bienveillance des autorités locales, pour protester contre la décision du juge fédéral Skelly ordonnant l'ouverture des écoles de Louisiane aux enfants noirs. Une administration centrale impuissante à faire respecter sa volonté, des pouvoirs locaux complices de l'émeute, une minorité fanatique prête à tout pour conserver ses privilèges et poursuivre l'exploitation et l'oppression d'une majorité qui ne demande pour le moment que l'égalité... nous connaissons tout cela, et les Sudistes Américains devraient méditer l'histoire de l'Algérie : à force de refuser aux noirs l'intégration, ils finiront par les contraindre à exiger l'indépendance. Il sera bien temps alors de crier « Louisiane Américaine », de bavarder sur « L'Amérique indivisible de New-York à la Nouvelle-Orléans », sur « la fraternité des communautés », et autres balivernes...

JAPON

• Aux élections japonaises, les Conservateurs obtiennent 296 élus (gains 13), les Socialistes de Gauche 145 (gains 23) et les Sociaux-Démocrates 17 (pertes 23). Après la victoire remportée dans la rue par la gauche japonaise au mois de juin, dans sa lutte contre le traité avec l'Amérique et le voyage d'Ensen-

hower, on s'attendait généralement à un succès plus marqué des Socialistes. Mais il faut se rappeler que la bataille ne s'étendit guère au-delà de la capitale, et que d'autre part la droite japonaise est, — plus largement et plus ouvertement qu'ailleurs — financée par les trusts. Autre enseignement : les masses ouvrières ont donné leur confiance au Parti qui avait su les mener résolument à la bataille, — les Sociaux-Démocrates, systématiquement partisans du compromis avec la droite, ont été balayés. MM. Gaitskell, Saragat, Guy Mollet et autres Lacoste devraient aller faire un stage au Japon.

ANGLETERRE

• Le service militaire obligatoire est totalement aboli et l'armée ne comprendra plus que des volontaires. Finie la tyrannie des culottes de peau sur la jeunesse ! Une fois de plus, les Anglais se placent à l'avant-garde du progrès, et nous brûlerions volontiers une seconde fois Jeanne d'Arc, qui nous a joué un bien sale tour en les chassant de France.

GABON

• M. Léon M'ba, président du conseil, a proclamé l'état d'urgence et assigné à résidence les principales personnalités de l'opposition. « Etat d'urgence », « assignations à résidence », on voit avec quelle rapidité M. M'ba a assimilé les méthodes politiques en honneur sous la V^e République : nouvelle preuve du rayonnement de la civilisation gaulliste auprès des peuples de la Communauté.

Emmanuel TERRAY

L'U.N.E.F. : Le F.L.N. tient la clef de la Paix

L'U.N.E.F. au cours de son Assemblée générale ordinaire de dimanche dernier a de nouveau affirmé sa position vis-à-vis de la guerre d'Algérie.

Pour la majorité des représentants. Etudiants, c'est le F.L.N. « qui tient la clef de la paix ». Dans la motion votée par 80 % des associations générales, l'U.N.E.F. « constate en cette rentrée universitaire que le conflit algérien conditionne toujours plus lourdement toute la vie politique, économique, morale et universitaire du pays » et « réaffirme que seules des négociations avec le F.L.N. portant sur les conditions d'un cessez le feu et les garanties de l'application loyale de l'autodétermination pourront permettre d'aboutir à la paix. Toute initiative s'écartant de cette voie ne peut être susceptible de mettre fin au conflit ».

Le Bureau est mandaté « pour entreprendre sur cette base l'in-

formation la plus large, pour poursuivre les contacts avec les organisations syndicales et les mouvements de jeunesse et envisager avec eux la possibilité d'une action de masse en faveur de la paix ».

Cette motion reprend les termes de celle qui a été votée au congrès de Lyon et indique clairement que les étudiants n'ont pas renié leurs idées sur la solution du conflit algérien et que malgré l'unité d'action avec la F.E.N. ils ne prennent pas à leur compte l'idée d'une table ronde de toutes les tendances.

P. S. : Au cours d'une conférence de presse, mardi soir, Pierre Gaudet a précisé que l'U.N.E.F. était demeurée en contact avec l'ensemble des centrales syndicales et diverses organisations de jeunesse. L'U.N.E.F. a proposé aux centrales l'organisation, avant la fin de l'année d'une journée de grève pour la paix en Algérie par la négociation.

D'UN TRIBUNAL MILITAIRE A L'AUTRE...

DEUX ANS DE PRISON POUR MAX MIGNERAT

Le 15 novembre, Max Mignerat, — qui avait adressé le 5 avril 1960 une lettre au Président de la République pour lui faire part de son refus de combattre en Algérie —, a comparu devant le Tribunal des Forces armées d'Alger.

Originaire de St-Nazaire, issu d'une famille ouvrière, Max Mignerat est licencié de Lettres et a été avant son incorporation, professeur au lycée de St-Cloud. Il a répété à ses juges ce qu'il avait écrit au Président de la République :

« Je devrai plus tard apprendre à mes élèves que la France est le pays de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, et que nulle littérature, nulle beauté ne peuvent exister hors de la fidélité à l'homme que ces trois mots expriment. Je ne puis donc accepter aujourd'hui de participer à la continuation de la guerre d'Algérie. Je suis citoyen français, prêt à défendre mon pays. C'est aujourd'hui ma conscience de Français qui me commande ce refus d'obéir ! »

L'exposé de Max Mignerat a été si clair qu'une seule question lui fut posée par un juge militaire pour lui demander s'il avait été en contact avec le F.L.N., ce qui a amené une réponse négative.

Il semble que l'attitude réfléchie et digne de l'accusé ait forcé le respect des juges militaires malgré leur incompréhension pour son acte. Le réquisitoire du Commissaire du Gouvernement a été relativement modéré, puisqu'il a reconnu la haute valeur humaine de Max Mignerat dont il a cherché à expliquer l'attitude par l'influence jugée nocive de son entourage intellectuel.

M^r Paul Bouchet qui assurait la défense a d'abord développé les trois points suivants :

a) Mignerat n'a pas refusé de servir par lâcheté, mais avec une forme de courage reconnue par ceux-là même qui ne partagent pas son opinion.

b) Il n'a pas agi avec une idée préconçue par idéologie, — puisqu'il n'appartient à aucun parti politique, à aucune confession religieuse. Mais il s'est déterminé à partir d'une expérience concrète de vie.

c) La thèse de l'accusation sur l'influence d'amis ou de lectures ne rend pas compte des motifs les plus personnels et les plus importants de Max Mignerat. Il n'a pas refusé d'obéir de servir ; il l'a fait seulement après avoir fait l'expé-

rience personnelle de jeunes de tous les milieux qui composent le contingent, cinq mois après son incorporation.

M^r Bouchet a surtout insisté sur les motifs fondamentaux du refus de combattre, dans la guerre d'Algérie.

• Jamais le but d'une guerre n'a été si contestable et si contesté. Qu'on songe seulement au changement qui s'est opéré dans les buts de guerre proclamés par le gouvernement depuis le « Jamais la France n'admettra l'atteinte à l'intégrité du territoire national » de novembre 1954 jusqu'à la République Algérienne qui vient d'être évoquée par le Président de la République française.

• Jamais non plus les méthodes de guerre n'ont été si contestables et si contestées : l'armée est employée en Algérie à des besoins de police et utilise des procédés d'interrogatoire réprouvés par le Code de Justice militaire comme par la morale.

Il est officiellement admis que le but de guerre initial n'était pas juste puisque se trouve reconnu aujourd'hui dans le cadre du droit à l'autodétermination, le droit à l'indépendance pour lequel les Algériens ont pris les armes il y a six ans. Il est officiellement admis que les méthodes de répression sont condamnables comme en font foi les instructions officielles qui reprochent ces méthodes.

Cependant la guerre se poursuit comme si elle avait un juste but et les méthodes condamnées sont encore trop souvent employées. La guerre a créé une situation de fait dont il est maintenant difficile de sortir. C'est précisément pour mettre fin à un passé sans signification et ouvrir la voie aux solutions du futur que se situe l'acte de Max Mignerat. En conclusion de sa plaidoirie, l'avocat a demandé au Tribunal Militaire de se placer dans la même perspective d'avenir et de juger Max Mignerat comme un porte-parole lucide et courageux d'une jeunesse qui pense aux lendemains.

Max Mignerat a alors repris la parole pour une brève déclaration en indiquant qu'après ses six mois de détention il pensait toujours que son acte était justifié et que s'il avait à le refaire, il le recommencerait.

Le Tribunal des Forces Armées d'Alger a prononcé une peine de deux ans d'emprisonnement.

La même semaine un autre Tribunal des Forces Armées, — celui de Paris —, ordonnait la mise en liberté de tous les accusés du procès Lagailarde.

LES PARLEMENTAIRES SUÉDOIS EN FAVEUR DE LA PAIX EN ALGÉRIE

Le 16 novembre, des représentants parlementaires de tous les partis Suédois ont fait une démarche auprès du Premier Ministre ERLANDER pour demander au gouvernement d'appuyer à l'O.N.U. une résolution en faveur de la Paix en Algérie.

POUR LE DÉPART DES HARKIS

Le Comité d'Action du XIII arrondissement pour la paix négociée en Algérie, qui groupe outre le P. S.U. et le P.C., les Unions locales C.G.T. et C.F.T.C., ainsi que le Mouvement de la Paix, le M.L.O., des prêtres et des pasteurs de l'arrondissement, vient de prendre à nouveau l'offensive contre la présence des harkis à Paris.

Ses prévisions se sont, en effet, vérifiées : les fusillades entre le F.L.N. et les harkis ont fait, le 29 et le 30 octobre, 7 blessés et 2 morts, confirmant malheureusement le bien-fondé des craintes qu'avait exprimé à la tribune de l'Hôtel de Ville notre camarade Claude Bourdet.

Les brutalités dont sont familiers les harkis n'ont pas davantage cessé : des colleurs d'affiches (annonçant un compte rendu de mandat d'un élu municipal) ont été poursuivis dans un café par des supplétifs et frappés ainsi que les passants qui protestaient contre ce comportement. Une rafale de mitrailleries a été tirée contre les locataires d'un immeuble qui protestaient contre le tapage nocturne des supplétifs logés rue Harvey. La même nuit, boulevard de la gare, une cinquantaine d'Algériens ont été maintenus arbitrairement pendant toute la nuit dans une cave volontairement inondée, etc.

Le Comité d'Action demande dans un tract à tous les habitants : « D'ELEVER LA PLUS VIVE PROTESTATION ET D'EXIGER LEUR DÉPART ».

Il réaffirme que « DE TELS FAITS SONT ENGENDRES PAR LA CONTINUATION DE LA GUERRE D'ALGERIE, SEULE LA PAIX NEGOCIEE POURRA METTRE UN TERME A CE DRAME DESHONORANT POUR NOTRE PAYS ».

IMPORTANT

REDACTION : 8, Rue Henner, Paris-9e. Ptg. 65-21.

Nous demandons à nos lecteurs et correspondants de bien prendre note de ces adresses. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé, 8, Rue Henner, le lundi matin au plus tard. Tout ce qui concerne les abonnements, envois groupés, règlements, etc, doit être adressé 54, Boulevard Garibaldi.

Dimanche à Nanterre

Zarudianski, Rouzet, Galley : trois jeunes qui ont eu le courage d'affirmer publiquement leur refus de servir en Algérie... Indépendamment de la motivation qu'ils donnent à leur geste, d'autres jeunes gens ont décidé de les soutenir (E.S.U. et J.S.U.).

Dimanche, à Nanterre, vers 11 h., des banderoles se déploient, un cortège se forme s'avancant lentement vers la place du Maréchal-Foch, en sifflant le Chant des Partisans.

Le silence se fait brusquement sur la place grouillante de monde : c'est jour de marché. Des jeunes sortent de la foule, rejoignent le cortège. Au silence tendu succèdent tout à coup les cris, la bousculade. La police, en place depuis deux heures, intervient, isole le groupe de tête, entraîne Zarudianski et ses deux amis. Notre camarade Michel, du Comité parisien J.S.U., à son tour emmené par les policiers, est entouré par ses copains et par la foule.

« Laissez ce jeune ou on vous casse la gueule », menace la foule.

Conspués de plus en plus serrés par la foule hostile, les policiers se retirent prudemment, nous laissant Michel.

« LA JEUNESSE DIT NON ! », « PAIX EN ALGERIE », « LIBEREZ LIECHTI ! », « LA PAIX SE NEGOCIE ! », « OUI A CEUX QUI REFUSENT ! », « LIBEREZ BOISGONTIER ! ».

Une centaine de jeunes, pour l'essentiel des copains des cercles J.S.U., ou quelques camarades des sections P.S.U. du voisinage vont manifester pendant un quart d'heure sans que la police ose intervenir parmi cette foule qui soutient cette jeunesse révoltée.

Ce n'est qu'une première manifestation. D'autres viendront, plus importantes, plus résolues encore.

Les J.S.U. sont décidés, quant à eux, à s'y trouver au premier rang comme dimanche à Nanterre.

P.H. SIMON,
du Comité parisien des J.S.U.

P.S. — Pendant ce temps, la police mettait le feu au bidonville de Nanterre où vivaient de très nombreux Algériens avec leurs femmes et leurs enfants !

LE TRACT :

APPEL DU P.S.U. aux Soldats

3 NF le Cent.

Commandes : 8, r. Henner, Paris-9^e
C.C.P. Maurice-Klein 44-35-35

Devant la 11^e Chambre de la Cour d'Appel L. GUERY et L. HOUDEVILLE condamnés !

Le 2 janvier 1959, « Tribune du Peuple » (1) hebdomadaire de l'Union de la Gauche Socialiste publiait sous le titre « Pour avoir dit non à la guerre d'Algérie ils commenceront l'année en prison » un article de notre camarade Louis Houdeville.

Tout aussitôt, sur les instances du Ministre des forces armées, une information pour « provocation de militaires à la désobéissance » était ouverte. Louis Guéry, directeur gérant du journal et Louis Houdeville auteur de l'article furent inculpés.

De quoi s'agissait-il ? Du simple exposé de la situation douloureuse des jeunes soldats du contingent emprisonnés pour avoir affirmé publiquement leur opposition à la « guerre imbécile et sans issue ». De l'engagement de tout mettre en œuvre pour obtenir leur libération. De l'affirmation que la conscience a le pas sur certaines lois ou prétendues obligations.

C'est ce que nos camarades exposèrent devant la 17^{ème} Chambre Correctionnelle où ils comparaissaient, assistés par nos amis Yves Jouffa et Pierre Stibbe. Plusieurs personnalités devaient d'ailleurs tenir à apporter personnellement leur témoignage ou à adresser un message : le professeur Massignon, Jean Cassou, directeur du Musée d'Art Moderne, le pasteur Vienney, Roger Dauphin, directeur de « Faim et Soif », Raymond Marion, dirigeant de la Fédération C.F.T.C. des Produits Chimiques.

Les raisons exposées par les défenseurs et les prévenus durent convaincre le tribunal. Par un jugement du 28 mars dernier, le tribunal, — en soulignant le « caractère nettement défensif » de l'article —, relaxait nos deux camarades.

Comme il fallait s'y attendre, le Procureur de la République fit appel. La XI^{ème} Chambre de la Cour d'Appel vient de rendre son arrêt : Louis Guéry est condamné à 1.000 N.F. d'amende et Louis Houdeville à 100 N.F.

S'ajoutant aux autres amendes déjà encourues par Louis Guéry et la société éditrice du journal, c'est un nouveau

coup très dur qui vient d'être à nouveau porté à la presse libre, celle qui ne vit que des sacrifices et de la peine de ses militants. C'est une nouvelle tentative pour baillonner l'opposition. C'est aussi un nouveau pas franchi sur la route qui conduit à la mise en place d'une presse docile et complaisante, disciplinée, inapte aux sujets subversifs, pouvant à la rigueur jouer dans la farce de l'opposition constructive.

« Tribune du Peuple », en publiant cet article, en participant à la campagne menée par la presse de gauche pour la libération des emprisonnés, a, avec l'appui d'une opinion sensibilisée, obtenu des résultats : des jeunes ont quitté les bagnes où ils étaient internés, d'autres ont été libérés. Ce résultat, pour insuffisant qu'il soit, est néanmoins positif. Il n'aurait jamais été atteint si la presse libre n'avait pas brisé le mur du silence, en prenant le risque des saisies, poursuites et condamnations : le combat pour la liberté a ses exigences.

En condamnant nos deux camarades, les juges de la XI^{ème} Chambre sont restés dans la « ligne » du pouvoir établi, dans la logique du système qui naquit le 13 mai et s'épanouit au « procès » des barricades...

Cette condamnation nous impose une obligation : augmenter la diffusion, le rayonnement de notre presse. Nous ne nous taisons pas, nos camarades peuvent en être assurés. Mais il appartient à l'ensemble des adhérents, des militants de donner à leur parti les moyens de faire connaître les informations que le pouvoir voudrait tenir secrètes. Il appartient à chacun de nous, en recueillant souscriptions et abonnements de faire reculer l'arbitraire établi et d'imposer par leurs efforts la presse libre.

T. S.

(1) Rappelons que Tribune du Peuple a fusionné avec Tribune du Socialisme (P.S.A.) lors de l'unification et de la création du P.S.U. (Tribune Socialiste).

Le rapport Rueff-Armand :

UN CA

Les obstacles à l'expansion!... C'est sur eux que se penchent à l'heure actuelle les économistes du monde entier.

Pourquoi dans tel pays un taux d'expansion de 5 % par an, et non pas de 3, ou 7 ou 8 % ? Pourquoi la lente montée des prix dans le monde entier ? Pourquoi l'inflation ? Pourquoi les périodes d'expansion assez rapides, suivies de périodes de récession ou de stagnation qui font baisser la moyenne d'ensemble ?

Pour les économistes libéraux qui veulent voir subsister le « régime capitaliste de papa » — aussi bien que, à l'opposé, pour les économistes marxistes qui reconnaissent les tares fondamentales du régime, des problèmes concrets se posent qu'il faut résoudre pour défendre ou pour combattre. En U.R.S.S., dans des conditions extrêmement différentes, des questions analogues se posent et la réforme économique de 1957-58 en voie de réalisation a comme but évident de lutter contre les obstacles à l'expansion.

On ne pouvait espérer que le Comité dominé par la personnalité de M. Rueff arriverait à des études et des propositions révolutionnaires — mais on pouvait penser que les grands problèmes seraient au moins évoqués : mauvais emploi des hommes et des choses, — insuffisance des investissements, — mauvaise répartition de ces investissements, — rôle économique des impôts et des subventions, — répartition des crédits.

Quelques solutions, qui n'auraient pas toutes eu notre approbation, auraient pu être esquissées :

- Aménagement du territoire, logement et urbanisme.
- Remembrement des terres, coopératives agricoles.
- Concentration du commerce, ou groupement d'achat en gros des petits commerçants.
- Concentration industrielle nécessaire dans certains secteurs, lutte contre les monopoles dans d'autres.
- Formation et répartition de la main-d'œuvre, reclassement indispensable à assurer.
- Financement des investissements et sa surveillance, etc.

EN lieu et place d'une étude sérieuse, qui aurait certes été contestable mais qui au moins aurait été l'élaboration d'une base de départ, on trouve une sorte de bric-à-brac de mesures élémentaires non coordonnées par une quelconque pensée.

De la monnaie, du crédit : pas un trait de mot. Les problèmes de l'Industrie sont réglés en une demi-page (proposition de créer une juridiction économique pour surveiller les ententes).

Les problèmes agricoles et des industries alimentaires ont droit à une vingtaine de pages dont une grande part est consacrée à la meunerie et à la semoulerie.

Pour les questions, si importantes, de la distribution : trois petites pages où l'on parle notamment de la production et de la distribution des eaux minérales (rien au sujet des Halles de Paris, des abattoirs, etc.).

En revanche, sept pages sont réservées aux Professions libérales et — si les médecins ne sont même pas mentionnés — avoués, notaires, commissaires-priseurs, pharmaciens, courtiers maritimes en prennent pour leur grade, avec beaucoup de modération, bien sûr.

En quatre pages, les transports sont un peu mieux traités. Mais le Comité s'égare rapidement dans les taxis, « important » problème, et oublie complètement les transports publics urbains et la circulation en ville et sur routes.

Les raisons d'un échec

EN sous-titre, le Comité aurait pu mettre à la page de garde de son rapport « Les grands problèmes vus au microscope ». Plus nombreux que les quarante Académiciens avec les rapporteurs spécialisés et les experts consultés, le Comité n'a pas

capitalisme et équivalait à un réquisitoire. Ce qu'en principe on ne voulait pas dans ce cénacle.

Cette explication serait valable si on était en présence d'un rapport bon, mais incomplet — d'un rapport qui pose les problèmes, mais ne les résout pas — d'un rapport qui, sans poser les questions d'ensemble, en étudierait à fond quelques-unes. Or, ce n'est même pas le cas. Proposer par exemple des solutions au remembrement des terres, à l'aménagement du territoire, à la circulation routière, n'aurait pas été une remise en question du capitalisme. On n'a pas même survolé ce genre de questions...

Pourquoi ? D'abord parce que la société française, en pleine évolution, est paradoxalement dominée par des hommes qui prétendent abusivement représenter les intérêts de leurs mandants. Ces hommes n'acceptent pas qu'une politique consciente et délibérée réorganise l'économie du pays — leur « fromage » — et préfèrent s'incliner, dans les pires circonstances, devant des phénomènes économiques qui les dépassent.

Un exemple entre mille : l'exode rural. Tout le monde sait qu'il est inévitable, mais au lieu de le reconnaître ouvertement et de prendre les mesures pour carrément le favoriser, et permettre aux jeunes paysans d'être autre chose dans les villes qu'agents de police ou manœuvres, on ferme discrètement les yeux et tout le monde peut se prétendre le vigoureux « défenseur du monde rural ».

Dans ces conditions, il est bien certain qu'aborder les véritables problèmes posait des difficultés au Comité. Or, justement, la création d'un tel Comité aurait dû avoir comme but de lever de tels obstacles. En fait, la faiblesse créatrice du Comité R-A. a tenu, sans doute, au choix de ses deux vice-présidents et à sa composition, et bien plus encore au contexte politique dans lequel il a travaillé.

Le régime gaulliste est essentiellement un régime d'ordonnances où, sans délibération démocratique d'aucune sorte, des groupes d'experts décident de l'avenir du pays. Pour la grandeur de la France et son salut, tout homme de bonne volonté est appelé

LE COMITÉ « RUEFF-ARMAND »

LE Comité dit Rueff-Armand a été institué auprès du Premier Ministre par un décret du 13 novembre 1959. Il devait terminer ses travaux, — et les a effectivement terminés —, avant la fin juillet 1960.

Son objet était d'étudier les obstacles à l'expansion économique et de proposer les réformes correspondantes.

Michel Debré était nominalement son président et ses deux vice-présidents Rueff et Armand. Outre ces trois hommes, huit personnalités — parmi lesquelles nous avons le regret de compter Alfred Sauvy — composaient le Comité.

Il a nommé 43 rapporteurs spéciaux et a entendu un nombre encore plus grand de spécialistes divers.

Son travail a été résumé dans un rapport léger (aussi bien par son volume que par son contenu) de vingt pages, suivi d'Avis et de Recommandations (60 pages) qui veulent s'inspirer des « Idées » mises en relief dans le rapport proprement dit.

On ne sait trop pourquoi le Gouvernement voulait tenir ces documents secrets, mais il a dû, devant les protestations unanimes, accepter son édition par l'Imprimerie Nationale sous le titre : « Rapport sur les obstacles à l'expansion économique présenté par le Comité institué par le décret N° 59.1284 du 13 novembre 1959. »

Le rapport a été présenté par les membres unanimes du Comité, certains s'abstenant simplement sur des avis et recommandations particulières.

même eu d'esprit comme quatre et on peut se demander pourquoi une montagne de gens intelligents et qualifiés — pour la plupart — a accouché d'une souris si médiocre.

Une réponse, fondamentale mais trop facile, s'impose : chercher les véritables obstacles à l'expansion et au progrès économique était mettre en cause le



Un bric-à-brac..., rassemblement hétéroclite du contenu des archives des ministères.

à travailler pourvu toutefois qu'il ne remette pas en question d'une façon même détournée cette belle unanimité nationale. Lutte de classe, lutte d'intérêts, lutte de tendances, lutte d'idées, il ne saurait en être question. Tous unis derrière le Général-légitimité qui cache par sa grandeur les véritables problèmes et en décide... Bien sûr, cela n'élimine pas les petits côtés des choses — elles sont ce qu'elles sont — et il fallait bien consoler Rueff de n'avoir pas été nommé ministre des Finances au départ de Pinay, même s'il ne voyait de prime abord que deux obstacles à l'expansion, comme il l'a avoué en toute simplicité : le statut de la meunerie et la limitation du nombre des taxis. Trop libéral pour être argentin du royaume, Rueff devenait l'homme qui, entouré d'experts éclectiques et hétéroclites, allait pouvoir faire progresser l'économie du pays.

Une doctrine ?

EN fait, si l'on veut trouver une doctrine dans ce rapport, elle apparaît moins dans ce qui est dit que dans ce qui n'est pas dit... La « conception Rueff », longuement exprimée dans ses livres, c'est l'excellence des règles du marché capitaliste : si tout ne va pas toujours pour le mieux, c'est que les particuliers quelquefois, mais surtout l'Etat, violent ces admirables et « naturelles » règles. Ainsi, le seul rôle de l'économiste est de conseiller l'Etat pour qu'il revienne à un respect plus grand des lois du marché et les fasse respecter par les particuliers.

C'est pourquoi le Comité s'est attaqué essentiellement : d'une part, aux professions réglementées par l'Etat : meunerie, semoulerie, boulangerie, avoués, pharmaciens, taxis, etc., en dénonçant tout ou certains aspects de la réglementation en vigueur ;

— d'autre part, à certaines situations de fait — comme celles des commerçants et des fermiers qui, profitant de leur droit au maintien quasi-automatique dans les lieux se font verser des reprises ou des pas-de-porte par leur successeur.

Dans ces deux cas — comme pour le régime des loyers lui aussi dénoncé — les règles du marché ne peuvent jouer complètement puisqu'il y a un privilège de droit ou de fait. Et voilà pourquoi votre fille est muette et pourquoi la progression de l'économie française ne parvient pas à dépasser, bon an mal an, les 5 %.

Sans jamais le dire, le Comité en arrive à une **défense systématique de la propriété**, non pas celle, fautive et abusive des fonds commerciaux et terriens — mais celle, bonne et généreuse, de la terre et des immeubles.

Ainsi, seules les parties relatives à la réglementation des loyers et à la modification du Statut du fermage et du métayage (*Tribune Socialiste* dans un prochain article étudiera ce dernier problème) sont absolument à rejeter. Les autres propositions sont plus acceptables, dans leur ensemble, sans que l'on puisse toutefois se faire d'illusion sur leur incidence sur l'expansion économique.

Il est certain en effet que, très souvent, les règlements attaqués ne correspondent plus aux besoins de l'économie française. Etablies généralement au cours des années 30 pour éviter des drames sociaux ou au cours du XIX^e siècle pour légaliser la puissance de la bourgeoisie, elles sont périmées. Cependant, toute modification de réglementation doit être envisagée aussi bien dans ses conséquences sociales qu'économiques et c'est ce que le Comité a le plus souvent perdu de vue lorsqu'il s'agit, en particulier, des « petits » de chaque profession.

Trois prises de position intéressantes

SUR trois points pourtant, le Comité a fait œuvre utile, à notre avis, et peut être approuvé :

- les problèmes fonciers de l'urbanisation ;
- l'enseignement ;
- l'organisation économique.

● Les premiers sont évoqués avec un esprit ouvert : la spéculation sur les terrains dans les zones à urbanisation rapide ne peut être acceptée car elle empêche, au profit de quelques spéculateurs, la construction de maisons d'habitation. Le Comité propose de généraliser la formule des Z.U.P. (Zones à urbaniser en priorité) où les prix des terrains sont bloqués et où l'Etat peut faire usage de son droit de préhension et d'expropriation.

● sur l'Enseignement et l'Information économique de la population, le Comité s'étend longuement. Toutes les solutions qu'il préconise ne peuvent être retenues par nous, mais beaucoup ont notre accord :

- Avancement de la prolongation de la scolarité à 16 ans, prévue seulement pour 1967.
- « Ramassage » des élèves ruraux.
- Organisation des « Collèges d'Enseignement général ».
- Utilisation des moyens audio-visuels.
- Amélioration de la situation des maîtres.
- Emploi des maîtres pendant le service militaire à l'enseignement des conscrits.

AUTÈRE SUR...

par G. DUCAROY et Louis HOUEVILLE

● Enseignement post-scolaire.

Il est bon en outre qu'un texte presque officiel dénonce le « gaspillage du potentiel intellectuel de la jeunesse » que constitue l'absence de fils d'ouvriers et de paysans dans les lycées et les facultés.

Mais pourquoi faut-il, malheureusement, que les experts réunis — décidément incapables de concevoir que des problèmes importants se posent à la France d'aujourd'hui — aient préconisé l'abaissement de l'âge du service à 18 ans pendant que la guerre

d'Algérie fait rage et démoralise déjà des garçons plus âgés.

Enfin, en prenant parti contre les idées originelles de Rueff, sur l'amélioration des statistiques économiques et le développement de la comptabilité nationale, le Comité ferait croire que les problèmes d'ensemble ont, parfois, effleuré sa pensée.

Logement: CE QUE LE RAPPORT AURAIT DU DIRE

Le caractère superficiel du rapport RUEFF-ARMAND s'affirme dès que l'on étudie en détail chacun des problèmes posés. Absence de vue d'ensemble, remèdes de bonne femme, c'est en définitive, une montagne qui accouche d'une souris?

Les « solutions » proposées en matière de logement et plus particulièrement les « AVIS ET RECOMMANDATIONS » formulés à propos des loyers ne font que confirmer ce jugement.

« Le régime actuel des loyers doit être profondément modifié, car il est générateur d'injustice sur le plan social et de sclérose sur le plan économique ». Le refrain est connu. Cette phrase — que l'on dirait extraite d'une intervention type de l'Union de la Propriété Bâtie à l'usage de ses propagandistes néophytes, résume toute la « pensée » des auteurs. Les bas loyers sont la cause de tous les maux. Que le blocage des loyers ait été institué pour tenir compte non seulement des désastres causés par la guerre, mais surtout comme soupape de sûreté aux revendications ouvrières et aussi comme une justification inavouée des bas salaires; que la propriété bâtie ait organisé la grève de la construction pour faire monter les prix (et elle a assez bien réussi); que les gouvernements qui se sont succédés depuis quinze ans n'aient jamais eu de véritable politique d'ensemble du logement social, tout cela laisse MM. Armand et Rueff indifférents.

Que proposent-ils ?

Le maintien d'un rythme suffisant (?) de la construction de logements neufs sur une période prolongée (?), — la majoration de la valeur locative, — le rétablissement progressif de la liberté des loyers pour les logements anciens devenus vacants, — l'extension de l'allocation-logement, — une augmentation des ressources du F.N.A.H. pour permettre l'entretien, l'arrêt des spéculations sur les terrains.

Tout cela relève plutôt de la profession de foi du candidat radical moyen, voulant contenter tout le monde sans s'aliéner personne et proposant des solutions aux problèmes dont systématiquement il refuse d'examiner les causes.

Nous aurons, tout prochainement l'occasion de revenir très longuement dans « T. S. » sur les problèmes du logement et sur les solutions que nous préconisons. Nous voudrions simplement ici rappeler quelques idées-forces, qui croyons-nous, sont à la base de toute politique du logement :

Le taudis est un fléau qui coûte cher

Chaque année, il tue plusieurs dizaines de milliers de personnes. L'alcoolisme coûte bon an, mal an quelques 2 milliards de nouveaux francs : nous pouvons estimer que le taudis est responsable à 75 %. L'ouvrier mal logé est plus souvent malade; sa santé s'altère, ses chances de vie diminuent; en même temps que lui et sa famille augmentent les dépenses de la Sécurité sociale, son rendement diminue. Il produit donc moins. Même dans la seule optique capitaliste — qui n'est pas la nôtre — un bon logement permettrait à court terme un meilleur équilibre du budget et la diminution de dépenses non rentables. Soulignons que l'actuel gouvernement aura moins dépensé en 1960 pour les H.L.M. que pour la réparation des dommages causés par l'alcoolisme (sans en supprimer la cause).

Les mal-logés, les salariés à faibles revenus

C'est donc pour eux qu'il faut d'abord construire. Alors que plus de 60 % des salariés ont un salaire inférieur à 600 NF par mois, il est inutile de construire des logements qui sont loués 400 ou 600 NF par mois. Les H.L.M. à 150 ou 200 NF par mois leur sont souvent inaccessibles puisqu'il faut ajouter les charges (15 %), le chauffage, la contribution mobilière (de 6 à 10 % du loyer) et souvent des frais de transport élevés.

L'habitat ancien doit être entretenu et modernisé

Depuis 1949, les loyers des logements anciens ont augmenté de 1.100 % (le S.M.I.G. de 250 % environ) et les réparations indispensables n'ont pas été faites : pourtant la « justification » des augmentations a été l'entretien et les réparations indispensables. En deux ans, M. Sudreau a procédé à deux augmentations générales des loyers. Les réparations n'ont toujours pas été faites. Mieux, un rapport récent du Conseil Economique montre au contraire que le pourcentage des loyers consacré aux dépenses d'entretien est en diminution ! Nous estimons donc que les locataires doivent pouvoir contrôler l'utilisation des augmentations affectées à l'entretien. Un tel système existe d'ailleurs en Grande-Bretagne. Soulignons encore que le problème de l'habitat ancien n'est pas seulement une question d'entretien, mais aussi de modernisation : 42 % des logements anciens n'ont pas l'eau courante, 73 % n'ont pas de W.-C. individuels, etc...

L'habitat ancien doit être mieux utilisé

Il est exact comme l'écrivent les auteurs du rapport qu'« il y a une mauvaise utilisation des logements ». Mais cela tient à une politique constante qui a consisté entre autres — et M. Sudreau a parachevé l'œuvre de ses prédécesseurs — à supprimer

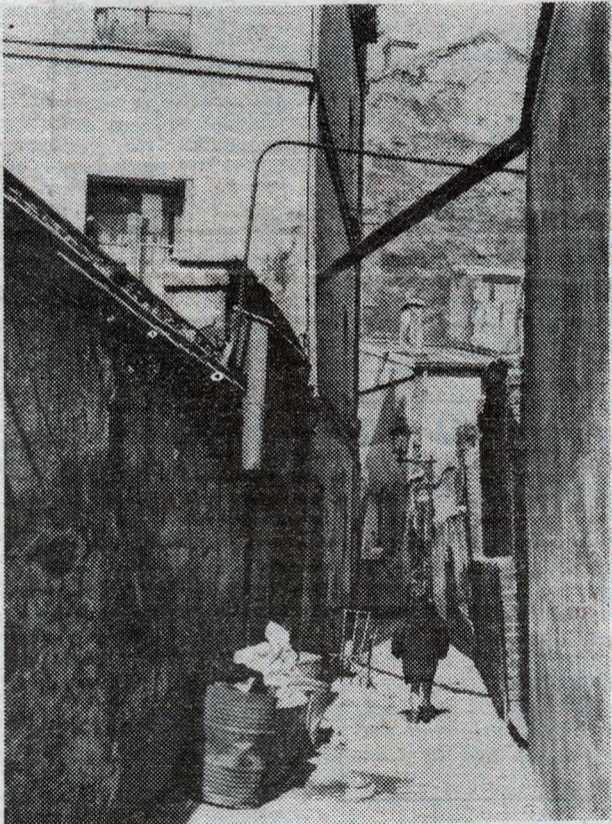
pratiquement la taxe sur les locaux insuffisamment occupés, à rendre difficile et à empêcher les réquisitions de locaux vacants.

Une réforme de l'allocation-logement

Elle devrait non seulement, comme le préconisent MM. Rueff et Armand, pouvoir être attribuée aux personnes âgées mais devrait aussi et essentiellement permettre aux salariés à faibles revenus d'accéder aux H.L.M. Car les fonds des Caisse d'Allocations familiales ne doivent en aucun cas, directement ou indirectement, servir au financement de la propriété bâtie.

Non à la liberté des loyers

Dans le régime de pénurie qui est celui du secteur-logement elle n'aurait qu'une seule conséquence : non pas, comme le prétendent les signataires du rapport de rétablir une « mobilité de la main-d'œuvre, obstacle à l'expansion de notre économie » mais d'éliminer simplement des logements ceux qui ne pourraient satisfaire aux exigences, cette fois incontrôlées, des propriétaires. Allant conjointement avec la suppression du droit au maintien dans les lieux, une telle mesure permettrait la réalisation de nouvelles et fructueuses spéculations, comme voici quelques années, la vente par appartements. Quant à l'« injustice » découlant de la disparité qui existe entre les loyers des appartements anciens et ceux des logements neufs, nous pensons que l'injustice ne réside pas dans des loyers qui sont à la mesure des ressources des salariés, mais dans les spéculations qui se donnent libre



Le taudis, un fléau qui coûte cher et tue chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes.

cours. Il est particulièrement scandaleux par exemple de constater qu'un logement de trois pièces, en banlieue, construit avec un prêt à long terme du Crédit Foncier, bénéficiant d'exonération d'impôt durant 20 ans, bénéficiant d'une prime à 10 NF par m² durant 20 ans et d'une prime départementale de 2 NF durant 5 ans puisse être loué actuellement 350 NF par mois — charges non comprises et loyer indexé sur le coût de la construction !

Les ressources du F.N.A.H.

Elles doivent être augmentées. Elles pourraient l'être par exemple par l'affectation d'une partie des ressources provenant du P.M.U., des casinos, et autres « industries ». Mais il paraît nécessaire de démocratiser le fonctionnement et l'utilisation du Fonds qui devrait, — tant par des prêts que des subventions — permettre par priorité aux propriétaires occupant leur propre logement ou ne possédant qu'un ou deux petits immeubles, de l'entretenir convenablement.

Telles sont quelques-unes des remarques que la lecture des « AVIS ET RECOMMANDATIONS » de MM. Rueff et Armand nous a suggérées. Incomplètes, elles n'ont d'autre ambition que poser quelques points de repères dans nos recherches pour promouvoir une politique du logement qui tienne compte d'abord des besoins de l'homme et de sa famille, de son travail comme de ses loisirs.

Louis HOUEVILLE.

(1) Fonds National d'Amélioration de l'Habitat.

Un exemple : Les transports

Il ne peut être question de discuter, ou même de nommer, toutes les propositions du Comité sur les points les plus divers (voir cependant le tableau succinct), mais il peut être utile pour comprendre la manière dont le Comité a abordé les problèmes de prendre un exemple dans un chapitre relativement bon : celui des transports.

Le Comité prend position pour la « déperéquation » des tarifs S.N.C.F., c'est-à-dire pour la différenciation des tarifs suivant le prix de revient de chaque transport. Indiscutable dans le principe, cette prise de position qui est celle de la direction actuelle de la S.N.C.F., n'est pas une nouveauté et pose de nombreux problèmes — notamment la pénalisation qui s'ensuivrait des habitants des zones peu développées — qui sont à peine envisagées dans le rapport.

Pour les transports routiers de marchandises, différents aménagements vers lesquels s'orientent dans l'ensemble la profession sont proposés et il n'apparaît rien de bien neuf.

Même si on admet ces propositions, ce qui apparaît évident c'est que le problème si important de l'infrastructure routière en liaison avec l'aménagement du territoire n'est même pas abordé. Sur le développement, souhaitable ou non, de l'industrie automobile, pas un mot non plus. Sur la circulation dans les villes et les solutions à préconiser, pas un mot, mais l'augmentation du nombre des taxis (pour diminuer, semble-t-il, l'abus qui consiste à vendre des cartes de circulation) est demandée sans que quiconque se soit préoccupé de savoir si la circulation en serait facilitée ou non, ce qui, bien évidemment est le problème capital.

Quelques propositions du Comité :

- Meunerie et semoulerie : modification du statut actuel qui permet à des entreprises non rentables de survivre.
- Notaire : création de nouvelles charges.
- Avoué : création d'Avoués-Avocats, tout au moins dans certains cas.
- Pharmacien : possibilité de posséder une pharmacie sans avoir le diplôme de pharmacien. (Rien n'est dit sur la rente que verse la Sécurité Sociale à l'industrie pharmaceutique et sur les abus de cette industrie).
- Sucre : ne pas payer les excédents au dessus du cours mondial. (Rien n'est dit sur ce cours mondial qui est anormalement faible).
- Utilisation des déclarations fiscales dans les relations juridiques. (Cette utilisation n'est pas permise à l'heure actuelle).
- Emploi à temps partiel : il faut le faciliter.
- Réforme de l'Administration :
 - 1) Modification des structures administratives (suppression, en particulier, des petites communes).
 - 2) Augmentation de la responsabilité des fonctionnaires en « personnalisant » leurs décisions.

Conclusions

Le rapport et ses propositions apparaissent ainsi comme un rassemblement hétéroclite du contenu des archives des ministères sur un nombre considérable de questions mineures.

Souvent bonnes en elles-mêmes, elles ne peuvent être jugées si elles ne sont pas rattachées à un ensemble plus vaste de propositions sociales, politiques et économiques dont le Comité n'a pas traité.

Dans le meilleur des cas, les suggestions — à l'exception des trois que nous avons soulignées — ne peuvent avoir aucune incidence notable sur la croissance économique.

Ce rapport est avant tout un immense bluff et son titre un trompe-l'œil. Il ne peut même pas être une base d'accord pour la technocratie gaulliste et les groupes divers qui la soutiennent.

En admettant qu'il puisse servir à quelque chose, son usage sera essentiellement limité à la propagande gouvernementale qui peut chercher en outre à s'appuyer sur lui pour faire passer quelques mesures impopulaires.

G. DUCAROY.

Prochainement : Une étude de Serge MALLET sur les "BAUX ET FERMAGES"

UNE JAMBE DE BOIS

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

L'IMPLANTATION DU PARTI EN INDRE-ET-LOIRE

Depuis la fin de l'été, et surtout au lendemain de la Journée du 27 octobre, le parti s'est véritablement renforcé en Indre-et-Loire. Alors que dans les mois qui ont suivi la fusion, il n'y avait d'organisation importante qu'à Tours, des sections actives se sont maintenant constituées à Loches, Château-Renault et Amboise. Ainsi le parti est présent dans toutes les localités importantes du département. Deux meetings viennent d'avoir lieu avec G. Martinet et J. Popereu, à Tours et à Amboise.

LOIR-ET-CHER

Le Bureau de la Fédération a été ainsi constitué :

- Secrétaire général : Dr CORTAMBERT, 14, avenue du Général-Leclerc (Blois).
- Secrétaire adjoint : GERMAIN, 61, quai Bernard (Blois).
- Trésorier : Mlle MEUNIER, 7, rue St-Exupéry (Blois).
- Délégué Presse-Propagande : DELARUE, 29, avenue Foch (Blois).

PAS-DE-CALAIS

Une section P.S.U. s'est constituée à Boulogne-sur-Mer, et a procédé à l'élection de sa Commission Exécutive et de son Bureau.

La section qui a participé à la manifestation pour la paix négociée en Algérie du 27 octobre 1960, prend part aux réunions du Comité local d'Action Républicaine et antifasciste en voie de constitution.

Pour toute demande de renseignements ou d'adhésion, prière de s'adresser aux camarades de Boulogne-sur-Mer :

- M. COQUEREL, 4, rue Faïdherbe.
 - R. WALLON, Lycée Technique, 31, rue Cazin.
- et à R. DELEGLISE, 63, rue du Bois, à St-Martin par Boulogne.

NÉCROLOGIE

La section P.S.U. de Sartrouville vient d'être cruellement éprouvée par la disparition brutale, dans sa 45^e année, de notre camarade

Raymond BONNIN

Militant actif depuis sa jeunesse, il était élu en 1945 conseiller municipal de Castres, sur une liste commune de Résistants.

Conseiller municipal de Sartrouville Nouvelle-Gauche puis U.G.S., de 1957 à 1959, il était au P.S.U. un des piliers de l'action locale. Son action dans de multiples comités ou associations, menée avec une honnêteté et une compétence que personne ne pouvait mettre en doute, faisaient de Raymond BONNIN un homme qui rassemblait, qui unissait. Il venait d'ailleurs, depuis peu, d'être élu président du comité de liaison des associations de parents d'élèves de Sartrouville. S'il combattait souvent violemment les idées fausses, s'il avait de nombreux adversaires politiques, il ne les considérait jamais comme des ennemis, mais comme des hommes à convaincre.

Tant d'années d'efforts et de probité, ont rassemblé une dernière fois tous ceux qui l'estiment. Outre la population du quartier pour laquelle il s'était tant dévoué, étaient présents pour un même hommage, les militants les plus divers du mouvement ouvrier. Signe de son action tenace, on remarquait parmi de nombreuses gerbes et couronnes, l'inscription : « LE P.S.U., le P.C.F., la S.F.I.O. à leur camarade regretté. »

Que sa femme Suzanne et leurs six enfants soient assurés que nous sommes profondément unis à leur peine et que l'exemple de Raymond sera suivi par des militants de plus en plus nombreux.

La Section de Sartrouville.

"C.E.S." PROGRAMME

● DEGRE MOYEN

(Tous les lundis à 20 h 30, 17, rue de Chaligny, Paris XII^e. Métro : Reuilly-Diderot.)
(entrée par la cour) Tél. DOR. 23-96

● 28 Novembre :
« Comment fonctionnent les entreprises » (série « Initiation aux problèmes économiques »), par Gilbert MATHIEU.

● DEGRE SUPERIEUR

(Mardi et mercredi, à 20 h 30, 44, rue de Rennes, Paris VI^e. Métro : St-Germain-des-Prés.)

● 29 novembre :
« Structures sociales du Socialisme français jusqu'en 1914 » (série « Marx et l'Histoire »), par MAITRON.

● 30 novembre :
« Le marxisme et l'idéologie contemporaine » (I). (Série « Marx et la Philosophie ») par Henri LEFEBVRE.

Voir « T. S. » n° 26, du 5 novembre, p. 2, col. 1-2.
Pour tous renseignements : « C.E.S. », 17, rue de Chaligny.

WEEK-END DE FORMATION

17, rue de Chaligny, Paris-12^e
● Samedi 26 novembre, à 15 h. : Evolution des techniques et des structures économiques dans la France contemporaine (R. FILIATRE, G. MATHIEU).

● Dimanche 27 novembre à 9 h. 45 : Evolution des structures sociales (S. MALLET).

● Dimanche 27 novembre, à 15 h. : Conséquences syndicales et politiques de cette évolution (Y. CRAIPEAU).

Participation aux frais pour le week-end : 5 NF. Etudiants : 3 NF. (Possibilité de repas.)

DEBAT PUBLIC
JEUDI 15 DECEMBRE
84, rue de Grenelle, Paris-7^e, à 20 h. 30 (Salle des Horticulteurs)
« Russes et Chinois devant la III^e guerre mondiale » avec Claude CADAR et Gilles MARTINET.

Courrier du PSU n° 3

Compte rendu du Conseil National des 11-12 novembre 1960 à Alfortville

BULLETN D'ABONNEMENT

Nom, Prénom
Adresse
Section

Abonnement 1 an : 6 NF. C.C.P.
« Tribune Socialiste » Paris 5826-65, 54, boulevard Garibaldi, Paris-15^e.

Ce numéro sera envoyé aux seuls abonnés et aux Fédérations et Sections qui en auront fait la commande.

Une documentation permanente

sur l'actualité politique, économique et sociale : les fiches d'ANALYSES ET DOCUMENTS

Résumé cohérent des nouvelles politiques, économiques et sociales les plus significatives de la quinzaine, fournissant aux militants de toute la gauche socialiste, les informations et la documentation de base nécessaire à leur action.

Les informations datées contenues dans ANALYSES ET DOCUMENTS proviennent du dépouillement d'une quarantaine de journaux et revues. Une bibliographie commentée des articles de presse, et des ouvrages récemment parus, accompagne chacune des rubriques.
C.C.P. Paris 16.437-13, Marcelle BERRARD, 17, rue de Chaligny, Paris-12^e.

1 numéro 1 NF
6 numéros 5 NF
20 numéros (1 an) 16 NF

Election cantonale dans l'Aude

Dimanche 20 novembre avait lieu dans le canton de GINESTAS, une élection partielle pour pourvoir un siège vacant de conseiller général.

Les résultats ont été les suivants :
Bernard (S.F.I.O.) : 2.275 (élu)
De Pins (Radical) : 1.001
P.C. : 810
SICARD (P.S.U.) : 447.
Il convient de comparer ces résultats avec ceux des élections législatives de novembre 1958, dans le même canton.
S.F.I.O. : 1.917
P.C. : 1.024
Radical : 940
U.N.R. : 728
P.S.A. (HUC) : 377
Poujadiste : 196.
LE POURCENTAGE DE VOIX OBTENUES PAR LE P.S.U. PASSE DE 7,3 A 9,8

Edouard DEPREUX chez les Socialistes suisses

Dans les premiers jours de novembre, Edouard Depreux, répondant à l'invitation des organisations socialistes locales a donné une série de conférences en Suisse Romande.

Le secrétaire national du P.S.U. a parlé dans trois cantons différents : à Genève, la Chaux-de-Fonds et à Delémont, sur le thème du renouvellement du Socialisme.

Adaptation, a-t-il précisé, et non révision : « Ce n'est pas parce que le Capitalisme a perdu certains de ses traits les plus odieux que la lutte de classes a pris fin et que le Socialisme serait une doctrine dépassée. C'est par timidité doctrinale que certains partis socialistes ont subi des chocs. »

Sur le plan international, Edouard Depreux a indiqué que le Socialisme devait faire face à trois tâches essentielles : — Décolonisation — Aide aux pays sous-développés — Désarmement.

Sur ce dernier point, il a précisé : « Il est dangereux d'augmenter le nombre des nations possédant les bombes atomiques ou thermo-nucléaires. Il y en a quatre, demain, il y en aura six, huit, et cette course ne s'arrêtera plus. »

Les Socialistes suisses qui avaient organisé ces conférences se sont déclarés d'accord avec les thèses défendues par Edouard Depreux et le P.S.U. Des comptes rendus très développés de ces conférences ont paru dans la presse socialiste, comme, certes, dans « La Sentinelle », « Le Peuple » de Genève, mais aussi dans des journaux tels que « La Suisse » et « La Tribune de Genève ».

DORDOGNE

200 personnes à Périgueux avec Charles-André JULIEN, pour une conférence sur la question algérienne.

PARIS

Une conférence faite rue d'Ulm par Gilles MARTINET a rassemblé 140 élèves de l'Ecole Normale Supérieure.

NORD

MARCO-EN-BARCEUL
Au cours d'une conférence publique, organisée par la section de Marcq, et qui a eu lieu le lundi 14 novembre, notre camarade Gérard Biserte, professeur à la Faculté de Médecine de Lille, a comparé les différents régimes de Sécurité sociale existant dans le monde. Après avoir montré comment variaient les parts respectives des ouvriers, des employeurs et de l'Etat dans les ressources de la Sécurité sociale (allant jusqu'à l'absence de toute cotisation ouvrière en U.R.S.S.), l'orateur compara ensuite les garanties offertes aux assurés dans les différents systèmes : soins médicaux entièrement gratuits dans plusieurs pays, hospitalisation et parfois médicaments gratuits, retraites très élevées en Suède, assurance-chômage importante aux U.S.A., etc.

Il conclut en indiquant les améliorations les plus importantes qu'il faudrait apporter au système français : gratuité des soins médicaux, multiplication de petits centres médicaux de diagnostic, d'hospitalisation et de traitement, et surtout amélioration importante du régime des retraites pour les vieux travailleurs.

VAR

200 personnes à Toulon, 120 à Draguignan, avec Gilles MARTINET, qui a également pris part à une réunion à St-Raphaël.

BULLETN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

Signature :

(Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 8, rue Henner, Paris-9^e.)

MEETINGS et RÉUNIONS

CONFERENCE-DEBAT

Les Etudiants en Médecine, Pharmacie, Chirurgie Dentaire, P.C.B., vous invitent à assister à la conférence-débat qui aura lieu le

Mardi 29 Novembre à 20 h. 30, au studio du Val-de-Grâce

LE BIRTH CONTROL

avec Mme le Docteur LAGROUA WEILL HALLE, Mme Catherine VALABREGUE, Secrétaire de la Ligue pour le planning familial français ; Colette AUDRY et Jean POPEREN, Membre du Bureau Politique National.

CHATENAY-MALABRY

Le comité de jeunes pour la Paix en Algérie, qui comprend les J.C., J.S.U., Auberges de Jeunesses et des inorganisés, organise un meeting le 9 DECEMBRE.

CORRESPONDANCE MUNICIPALE

Après avoir traité, l'an dernier, de l'équipement communal, « Correspondance Municipale » aborde les problèmes des finances locales.

● N° 11 - Octobre — Le Budget communal.

● N° 12 - Novembre — Les Recettes (les réformes récentes, l'emprunt, les subventions).

● N° 13 - Décembre — Les dépenses. Le numéro : 1 NF. Abonnement 1 an : 10 NF. C.C.P. 10.234.71.

FRESSON

21, rue de la Montagne-Pavée, à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

ATTENTION !

MISE EN GARDE

Nous signalons à nos camarades que certains militants ont reçu récemment, dans plusieurs départements de province, la visite d'un personnage se présentant comme sympathisant du P.S.U. ou militant.

Il cherche à inspirer confiance en faisant état de relations avec des membres connus du parti.

Il s'agit en réalité d'un banal escroc. Nous mettons nos camarades en garde contre ce personnage.

SAINT-NAZAIRE

F. LEENHART EST EMBARASSÉ

Le 20 novembre, F. LEENHART, président du groupe S.F.I.O. à l'Assemblée Nationale, a fait à Saint-Nazaire une réunion publique. Moins de 200 auditeurs étaient présents : c'est peu si l'on songe que la S.F.I.O. détient la mairie de cette ville.

Un certain nombre de questions furent posées par notre camarade FRANCK, seul contradicteur. Lui répondant au sujet des positions de Max Lefebvre et Robert Lacoste, Leenhart ne put dissimuler son embarras et dut envisager comme possible l'exclusion du second. Il s'attacha également à justifier le pari sur De Gaulle fait par la S.F.I.O. en 1958...

TRIBUNE SOCIALISTE

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié
Rédaction : 8, rue Henner, PARIS-9^e
Administration : 54, boulevard Garibaldi PARIS-15^e — Tél. : SUF 19-20 et 19-21

BULLETN D'ABONNEMENT

NOM
Prénom
Adresse

déclare souscrire un abonnement de :

Soutien 30 NF
Un an 19 NF
6 mois 10 NF
3 mois 5 NF

54, bd Garibaldi - PARIS (15^e)
C.C.P. 58-26-65

— Directeur-Gérant : Roger CERAT —
Imprimerie René-Boulangier
60, rue René-Boulangier, PARIS-10^e
— Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

E. S. U.

J. S. U.

MEETING PUBLIC

sous la présidence d'André PHILIP, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques.

avec Claude BOURDET et Jean POPEREN
Lucien SFEZ et Marcel CHEVALLIER

JEUDI 1^{er} DECEMBRE

à 20 h. 30, Salle des Horticulteurs, 84, rue de Grenelle, Paris-7^e (métro Bac).

A MARSEILLE :

Les traminots accusent

Ils accusent les conseillers municipaux S.F.I.O. : Chaman, Rapuzzi, Blachette et Bré-gante, membres du Conseil d'administration de la Régie Autonome des Transports de la Ville de Marseille, en accord avec M. Gaston DEF-FERRE :

● d'être complices de l'état dans lequel sont laissées depuis des années les revendications (même les plus légales) des travailleurs de la Régie ;

● d'avoir saboté depuis janvier dernier tout projet de réunion du Conseil d'administration de la R.A.T.V.M., alors que le règlement prévoit une réunion trimestrielle, ceci pour ne pas avoir à discuter salaires ;

● d'être complices de l'action de la direction de la Régie qui arrive jusqu'à laisser les inspecteurs du travail eux-mêmes, auxquels les traminots demandent de faire appliquer lois et règlements ;

● de trahir leur étiquette socialiste en transformant ouvertement un service public ayant l'obligation de desservir régulièrement tous les quartiers même à perte, en une entreprise à « rentabilité obligatoire capitaliste » et sans subvention municipale.

De quoi s'agit-il ?

.. Le réseau marseillais des transports est le plus vaste de France après Paris. Ses travailleurs, au nombre de 3.500 — qui étaient les mieux payés de France en 1947 — sont aujourd'hui au 20^e rang (les tarifs ont augmenté depuis lors de 800 % et les salaires de 250 %). Un receveur débute pour 48 heures à 38.000 fr. par mois ; un chauffeur à 40.000 fr. et un laveur, après 20 ans d'ancienneté, touche 40.000 francs !

— La loi du 25-3-56 sur les congés annuels n'a jamais été appliquée.

— Le niveau normal d'ancienneté est passé de 20 à 25 et 30 ans.

— La commission paritaire, malgré l'accord du Ministre et des inspecteurs du travail, n'a pas été convoquée depuis des années.

— La régie prétend, de plus, limiter le droit de grève.

— ET CETTE SITUATION EXISTE ALORS QUE LA R.A.T.V.M. A FAIT PLUS D'UN MILLIARD D'ECONOMIES EN UN AN :

— en raréfiant le nombre de voitures (40 de moins en un an) ;

— en exigeant une vitesse de rotation plus rapide (les maladies nerveuses ont doublé en 10 ans chez les traminots) ;

— en diminuant les effectifs de 30 % en dix ans ;

— en refusant toute amélioration de salaires ;

— en augmentant les tarifs ;

— en faisant passer les jeunes au régime commun de Sécurité sociale.

— DEPUIS LE MOIS DE MAI LES TRAMINOTS ORGANISENT DES GREVES SURPRISE ET TOURNANTES

en dehors des heures de pointe, leur principal Syndicat (l'Unité s'est avérée là comme partout indispensable et l'idée d'un mouvement syndical unifié progresse), après avoir fait l'assaut de la Direction, du Conseil Municipal, du Préfet, du Ministre et des Inspecteurs du Travail, s'est adressé aux Partis et à la population, particulièrement grâce à une conférence de Presse le 15 novembre où la salle, comble, applaudit chaleureusement les orateurs, et les invités très nombreux (dont le P.S.U. et « Tribune Socialiste ») — la S.F.I.O. était absente et principale accusée. Il semble déjà que cette action publique ait porté beaucoup plus loin que toute l'action intérieure des six derniers mois, car la population entière approuve ses traminots et l'impopularité de la Direction de la R.A.T.V.M. et de son Conseil d'Administration grandit.

Nous accusons :

● la Régie de caser chez elle d'inutiles soi-disant « cadres supérieurs » (certains touchent déjà une confortable retraite d'autres administrations) qui viennent s'ajouter aux directeurs et autres ingénieurs en surnombre depuis des années.

Nous mettons au défi :

Le Conseil d'Administration de la R.A.T.V.M. :

● De publier les bilans détaillés annuels de la Régie depuis 1952 (ils ne l'ont jamais été).

● De publier une liste complète de toutes les personnes avec la désignation de leur travail effectif, auxquelles la Régie attribue des Salaires, Traitements ou commissions, en dehors des Chauffeurs, receveurs ou ouvriers.

Le GROUPE D'ACTION SOCIALISTE
« Transports en Commun »

45, Bd. Longchamp, MARSEILLE 1^{er}

RENAULT : L'UNITÉ SYNDICALE BRISÉE A BILLANCOURT

Il y a quinze jours, nous signalions la naissance d'une tension entre le syndicat C.G.T. des usines Renault de Billancourt et les organisations C.F.T.C. et F.O. Cette tension s'est, depuis, aggravée. Aussi est-il bon de rappeler les faits.

POUR protester contre les licenciements, les ouvriers se rassemblent le 3 novembre devant les locaux de la direction. Les trois syndicats ont appelé à la manifestation, mais, jusqu'au dernier moment, la C.G.T. s'est montrée réticente. Prudente comme à l'occasion du 27 octobre, elle voulait seulement organiser, soit un simple débrayage de courte durée, soit, à l'extrême limite, un défilé devant la mairie. Sous la pression des syndicats C.F.T.C. et F.O., elle finit par se résigner à la manifestation, cherchant par tous les moyens à en limiter la portée. Or, la manifestation se durcit : des groupes d'ouvriers pénètrent dans les locaux et cassent quelques carreaux. Ces incidents marquent en fait la rupture pratique de l'unité d'action à Billancourt.

● La C.F.T.C. les impute à la direction des usines ; c'est elle qui, en rejetant toute autre solution que le licenciement, en refusant de recevoir les délégués syndicaux, a provoqué la colère des licenciés.

● Pour la C.G.T. par contre, il ne peut y avoir que provocation. Dans un bulletin intérieur publié par le syndicat C.G.T. Renault, il est affirmé que la direction avait tout préparé pour faciliter la manifestation : « le champ étant libre, l'organisation pratique de la provocation est revenue aux éléments C.F.T.C. les plus responsables de cette organisation ». « Ainsi, les dirigeants C.F.T.C., malgré leurs phrases de gauche sur le socialisme sont prêts, en cas de nécessité et lorsque l'enjeu en vaut la peine, à se démasquer pour aller au secours de la direction et du gouvernement... »

Un des responsables C.F.T.C., Maurice HUMEAU, est dénoncé plus particulièrement. C'est lui l'homme de la direction chargé d'organiser les provocations.

● Résultat : le 10 novembre, Hu-

meau est convoqué par la Direction. On lui annonce une décision de « mise à pied pour une durée illimitée » ; une demande de licenciement est déposée contre lui. La C.F.T.C. proteste, interroge : « La campagne de délations calomnieuse que la C.G.T. a menée la semaine dernière va-t-elle porter ses premiers fruits ? (1) ».

Le Parti Communiste prend alors le relais. Un tract daté du 15 novembre sous le titre « Faire la clarté pour agir dans l'unité », « explique ». D'une part le licenciement de Humeau est évoqué comme « une nouvelle manœuvre de la direction, destinée à briser l'union et à empêcher le développement de l'action » ; d'autre part, on apprend que, dans un étrange amalgame, se retrouvent les fascistes du M.P. 13 et de Jeune Nation, les trotskystes « pour la plupart des flics en liaison avec la Préfecture de police » et les pseudo-révolutionnaires de la C.F.T.C. et de F.O., chargés de remplacer dans l'usine les « syndicats d'obédience fasciste ». Ce tract du P.C. annonce en outre une épuration de la C.G.T. où certains éléments douteux se sont introduits « pour y mener leur travail de sabotage ».

QUE signifie cette campagne ?

Pour des raisons plus ou moins valables, le Parti Communiste a choisi la prudence et ce choix, il l'a imposé aux syndicats qu'il contrôle. On le constate lors du 27 octobre dernier, dans la lutte contre les licenciements. Or, devant cette attitude assez peu combative, les militants les plus actifs de la classe ouvrière seraient tentés de se tourner vers les organisations qui veulent agir : la C.F.T.C. sur le plan syndical le P.S.U. sur le plan politique. Comme en outre C.F.T.C. et P.S.U. progressent parmi les ouvriers les plus conscients, il importe de briser cette progression, et ce, par n'importe quel moyen. Nous avons, dans le numéro 27, de « Tribune Socialiste », évoqué les rocambolesques accusations portées contre des camarades de la Thomson-Houston de Bagneux. L'affaire Renault est presque parallèle, surtout si on remarque que, parmi les opposants cégétistes comme parmi les militants C.F.T.C., l'in-

fluence de notre parti est très importante. Il faut aussi noter que des accusations du même ordre ont été portées contre des militants non-conformistes dans d'autres usines, notamment à Nord-Aviation (Châtillon). Il s'agit donc là d'une campagne concertée pour éliminer toute opposition à la politique du P.C. dans les usines importantes. Signalons que jusqu'à présent, l'« Humanité » a été d'une discrétion presque totale sur ce réveil des méthodes stalinienne de la vieille époque.

Venant après les accusations de « collusion avec la police » lancées contre les organisateurs de la Journée du 27, les calomnies que nous venons d'évoquer ne sont pas faites pour faciliter l'unité d'action. Chez Renault, la C.G.T. en est réduite à faire intervenir l'Union locale de Billancourt pour prendre contact avec la C.F.T.C. : les gens du syndicat ne peuvent décemment discuter avec ceux qu'ils dénoncent comme des agents de direction. Pourtant, et c'est là le point le plus grave, l'unité d'action est plus que jamais nécessaire : pour la paix en Algérie, pour la défense du niveau de vie, pour la lutte contre le pouvoir personnel. Il est regrettable que ceux qui s'en réclament le plus volontiers, jussent tout pour la saboter.

Lucien RIOUX

(1) Depuis, trois autres responsables de la C.F.T.C. ont été sanctionnés à la suite de leur participation à la manifestation du 3 novembre.

Première réunion des Cheminots PSU

Le 20 novembre, des Cheminots appartenant à de nombreuses fédérations départementales du P.S.U. se sont réunis à Paris. C'était la première réunion nationale du parti organisée sur la base « entreprise ». Elle a confirmé nos larges possibilités dans ce domaine. Les Cheminots présents qui appartiennent à toutes les organisations syndicales ont marqué leur accord avec la ligne définie par le récent Conseil National en ce qui concerne la priorité à donner au travail d'implantation dans les secteurs de la production.

Les travaux de la réunion des Cheminots avaient pour objectif de concrétiser cette orientation dans le domaine qui est le leur. Pierre Belleville et Roland Filiaire, du Comité Politique National, Edouard Depreux secrétaire national, Henri Longeot, secrétaire national adjoint, assistaient aux travaux que résume une motion adoptée à l'unanimité.

« L'assemblée a étudié les problèmes d'implantation et de propagande du P.S.U. dans le secteur cheminot. Elle invite les Cheminots à se constituer en groupes d'action socialiste dans toutes les sections du parti où cela est possible, de préparer par la mise en place de commissions fédérales régionales ou de secteurs la création prochaine de nouveaux groupes. Elle a constitué et désigné un Bureau National de Coordination qui, en liaison avec les instances du parti, animera ce travail d'implantation.

Les Cheminots du P.S.U. s'engagent à apporter leur contribution au travail d'information et d'élaboration du programme du parti sur les problèmes techniques, économiques et sociaux des transports. Ils mettent dès à présent à l'étude les questions suivantes — fondamentales pour la réalisation d'une économie socialiste :

— organisation planifiée des transports ;

— bilan et critique de l'expérience de la nationalisation à la S.N.C.F. et propositions socialistes à partir de cette expérience ;

— problèmes de l'automatisation et de la modernisation et leurs conséquences sociales.

Les Cheminots P.S.U. dénoncent la politique de régression sociale du gouvernement et soutiennent l'action des organisations syndicales pour la revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs du chemin de fer et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Unis au sein du parti dans l'opposition au régime actuel comme à tout pouvoir personnel ils appellent leurs camarades à la vigilance contre toute tentative de coup de force des ultras et de leurs complices. »

Le P.S.U. dans la lutte ouvrière : LE TRACT DE LA SECTION RENAULT

L'ACTION des travailleurs de la Régie Renault à Billancourt contre les licenciements est interrompue depuis les événements survenus lors de la grève du 3 novembre à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.T.C., F.O.

L'unité d'action des 3 syndicats est brisée depuis ce jour. Voici pourquoi : Les menaces contenues dans l'affiche de la Direction concernant une fermeture de l'usine si de « pareils incidents » se renouvelaient sont une mesure d'intimidation et de chantage contre les travailleurs mais aussi contre les syndicats.

Cet avertissement de la Direction à propos des « bris de carreaux » procède de la même orientation que l'avis n° 2.420 visant à interdire les mouvements de grève tournants.

En définitive et dans tous les cas, les travailleurs doivent savoir que la Direction interdit toutes les formes d'action quelles qu'elles soient.

En vue d'attaques ultérieures contre les ouvriers et les mensuels (soit par de nouvelles mesures de licenciements, soit par des violations répétées de la loi ou des droits acquis), la direction et l'Etat patron exigent un personnel à leur merci.

Les moyens de paralyser le personnel sont multiples : paternalisme, répression, entretien de la division du personnel, etc.

Les travailleurs déjoueront tous les obstacles qui s'opposent à leur Front unique.

● LA SECTION RENAULT DU P.S.U. qui regroupe en son sein des syndiqués C.G.T., C.F.T.C., F.O., n'entend pas se substituer aux organisations syndicales.

Elle estime cependant que la prolongation de la polémique dans l'usine à propos du « bris des carreaux » serait préjudiciable à la cause des travailleurs. La cohabitation à Billancourt de plusieurs milliers d'ouvriers

combatifs, courageux, à l'esprit de classe affirmé, et d'une masse plus importante craintive, apathique ou pleine d'illusion, commande que tous les efforts soient faits pour combler le fossé qui sépare ces deux blocs.

Le P.S.U. considère comme tous les syndicats sans exception que ce n'est pas « casser les carreaux » qui contraindra la Régie au maintien de l'emploi. Mais le besoin de mener une action énergique ressenti par une partie des travailleurs et la colère des licenciés sont apparus comme les produits naturels de la violence de la direction à leur égard : tous les travailleurs peuvent et doivent discuter des formes d'action plus efficaces. Mais en aucun cas, la polémique entre eux, — comme entre les organisations syndicales ou les partis politiques ouvriers — ne doit aller jusqu'à désigner à la répression patronale des travailleurs ou militants avec lesquels « on n'est pas d'accord ».

Il appartient aux ouvriers de régler leurs différends ou désaccords entre eux sans considération morale ou légaliste d'une société bourgeoise dont les travailleurs sont en droit de contester la légitimité.

Travailleurs ! La lutte revendicative syndicale a toujours des implications politiques. Vous l'avez appris en constatant que le gouvernement issu du coup de force du 13 mai a approuvé les licenciements s'il n'en a pas pris l'initiative.

EN PARTICIPANT A UNE ACTION DEFENSIVE DE CARACTERE SYNDICAL INDISPENSABLE, VOUS NE DEVEZ PAS OUBLIER LA NECESSITE DE L'ATTAQUE POLITIQUE CONTRE LE REGIME DES MONOPOLES. C'EST LA TACHE DE VOS PARTIS OUVRIERS. C'EST AUSSI LA VOTRE : REJOIGNEZ LE P.S.U., LE PARTI QUI COMBAT POUR LE SOCIALISME LA SOCIETE SANS CLASSE.

PROCÈS D'UN PROCÈS

La libération des insurgés du 24 Janvier ne doit pas surprendre : elle est l'aboutissement d'une série de contradictions où s'enferme le régime qui a voulu cet impossible procès. Issue d'un coup de force Ultra, la Vème République veut juger un coup de force ultra. Née de la sédition militaire, elle entend condamner les militaires séditeurs. Et qui choisit-elle comme juges ? Des généraux, des colonels.

« Nous sommes heureux d'être jugés par vous » leur a dit l'avocat de M. de Sérigny.

Il avait bien raison : quand un régime qui doit sa vie aux militaires ordonne à des militaires de juger des militaires, que peut-il arriver, sinon des libérations, des acquittements, des Marseillaises.

Mais d'abord, ce procès est politiquement impossible. L'accusation s'appuie sur l'article 86 du Code Pénal, réprimant « l'attentat dont le but aura été de détruire ou de changer

le régime constitutionnel ». Et le 13 Mai ? répondent, — goguenards ou hargneux, les accusés : voilà un authentique « attentat contre le régime constitutionnel ».

Les faits étaient-ils moins graves ? nullement. Le 24 Janvier 1960, il n'y a pas eu prise d'édifices publics. Le 13 Mai 1958, le Gouvernement Général a été envahi par la force... Lagailarde le rappelle complaisamment : « le 13 Mai » je suis monté à l'assaut, j'ai franchi une fenêtre l'arme à la main... il y avait donc bien une action insurrectionnelle caractérisée ». Et, se tournant vers les juges : « Il n'y a pas prescription. Qu'on m'inculpe pour cela ».

Que répondre ? Comme l'a dit piteusement le Président Thiriet, à propos d'arguments du même ordre, « c'est de l'histoire ancienne ». Et la Défense de se gausser.

Les principes de l'action violente étaient-ils différents ? Pas du tout, affirme les accusés. Le 24 comme le 13, il s'agit de la défense de l'Algérie Française. Le colonel Gardes dira : Quelle attitude, moi, chef d'action psychologique, devais-je avoir envers deux hommes (Ortiz et Lagailarde) qui criaient « Vive la France » ? Ils ajoutent que ces principes sont ceux-là mêmes de M. Debré, le « sénateur-terrible », cité avec délectation par M' Isorni : Que les Algériens sachent surtout que l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime, c'est-à-dire qui met ceux qui le commettent et s'en rendent complices hors la loi ». Voilà ce qu'écrivait notre prince. On comprend qu'il ne soit cité que par la Défense : ce comploteur arrivé n'aimerait pas charger ses complices, moins nantis et plus fidèles...

MAIS le pouvoir, enfin, n'a-t-il pas fait connaître clairement son changement d'orientation ? Bien sûr, il y a les nobles inventions linguistiques du Monarque. Mais sur place, à Alger ? Eh bien ! le pouvoir tergiverse et lâche des nuages de fumée.

— Le colonel Gardes nous dit :

« Une première fiche du 5^e Bureau, rédigée le 17 septembre 1959 par le colonel Gardes pour « appliquer » la politique d'autodétermination affirme que l'armée se bat dans une seule perspective : la francisation. Cette fiche est approuvée par le commandement en chef et la délégation générale. Une seconde fiche, toujours officielle, prescrit de

Le Tribunal Militaire a mis Lagailarde, Demarquet, Susini et consorts en liberté provisoire. Ainsi il apparaît qu'en France — à moins que l'Algérie ne soit pas la France — on peut revêtir un uniforme usurpé, occuper un bâtiment public avec des hommes armés, organiser une manifestation au cours de laquelle 14 gendarmes sont tués, dresser des barricades dans les rues, défier pendant huit jours les plus hautes autorités de l'Etat — et s'en tirer avec les honneurs militaires rendus par un régiment de Paras, neuf mois de prison et une mise en liberté avec la bénédiction du Tribunal et les applaudissements de la salle.

La Justice (sic) Militaire a créé là une jurisprudence qui intéressera fort les grévistes expulsés à coup de matraques des usines qu'ils occupent et les Musulmans qui passent des mois et des années en camp de concentration comme simples suspects. Nous mêmes en prenons bonne note pour nos prochaines manifestations... Plutôt que d'arpenter les boulevards sous les coups, il sera plus confortable et plus sûr d'occuper la Sorbonne avec des mitraillettes à chaque fenêtre ; et nous aurons le plaisir supplémentaire d'en sortir entre deux haies de CRS au garde à vous.

L'issue du procès ne fait plus guère de doute : ce sera l'apothéose de Lagailarde et de sa bande. Bientôt les chandelles de la fête seront éteintes, les derniers applaudissements se seront tus, et on n'entendra plus dans le silence que les sanglots discrets de quatorze veuves et d'une vingtaine d'orphelins, pleurant quatorze malencontreux gendarmes dont juges et accusés — complices — auront réussi à faire oublier les cadavres.

E. T.

présenter l'autodétermination comme un moyen destiné à franchir le cap de l'O.N.U. »

— M. Sapin-Lignières, maintenant :

« Le 29 novembre 1959, en présence des représentants du général Challe et de M. Delouvrier, l'assemblée générale des Unités Territoriales et des groupes d'autodéfense inscrit dans ses statuts la nécessité « d'apporter son concours à l'Armée et de faire triompher la solution de l'Algérie Française ».

On pourrait multiplier les textes de ce genre : l'autodétermination, sous la houlette plus ou moins consentante du « De-Gaulle-en-Algérie », — Delouvrier —, c'est l'intégration. Les vrais coupables sont donc moins ceux qui croient en ce mot d'ordre que ceux qui organisent sa diffusion tout en prétendant préparer le libre choix des Algériens. Les vrais coupables sont la Délégation générale et l'Armée, bref, le régime, hypocrite et impuissant.

Impuissant surtout devant son armée. Le procès rend témoignage de cette impuissance. Un seul militaire, tout d'abord, est inculpé : le colonel Gardes. On se demande pourquoi un, et pourquoi lui.

Le général Massu — dont le rappel a mis le feu aux poudres —, était d'abord cité comme témoin par l'accusation, puis a été retiré de la liste. Il gênait sans doute. La Défense le récupère en s'en pourléchant d'avance les babines : Massu, le dur du 13 Mai ! Quelle aubaine !

— Le colonel Bigeard, lui aussi, est ignoré par l'accusation. Ce colonel envoie pourtant le 29 janvier un message amical aux insurgés, où l'on peut lire : « Je pense en toute bonne foi que les hommes des barricades représentent effectivement le peuple d'Algérie. » Bigeard met-il les Musulmans dans le peuple ? On n'en jurerait pas. En tout cas cette phrase fera son effet au balcon d'Ortiz.

Guillaumat, ministre des Armées au moment du 24 janvier — et qui accompagna Debré dans son expédition nocturne auprès des colonels —, est également laissé de côté. Le reste à l'avenant... L'accusation a grand peur de la chose militaire. C'est à la lumière de cette peur qu'il convient, peut-être, d'expliquer la discrétion du procès sur quatre points absolument essentiels :

I. — Sur l'ordre de qui les Unités Territoriales sont-elles mobilisées dès le 23 janvier, et se répandent-elles dans Alger, en armes et en uniforme, pour faire fermer les magasins, stopper les autobus, etc... ? La défense tente de nous faire croire qu'il s'agit là d'un phénomène spontané. Après tout, explique Sapin-Lignières, « un U.T. en uniforme n'est pas forcément en service, même s'il est armé » (!).

Voilà donc des centaines de manifestants armés jusqu'aux dents, et qui tout à l'heure feront un carnage de gendarmes : ils se sont équipés, armés, réunis, avec une admirable spontanéité ! Ces armes sont gênantes, d'ailleurs, pour la thèse de la manifestation « pacifique » qui est celle de la défense. On cherche à les camoufler. On nous dit qu'à 17 heures, les manifestants songent à aller boire l'anisette. Arnould, l'homme des Anciens combattants, lorsque le président tente de revenir à cette terrible question des mitraillettes, pistolets, etc..., a ce mot : « C'était normal qu'ils soient en armes. Mais, vous savez, je suis aviateur, je m'y connais mal en armes ! »

Il y a un autre son de cloche : le 23, le colonel Gardes dit à un lieutenant U.T. « d'avoir ses hommes en main pour le 24 » (ce que l'on peut inter-

par G. DASTAING

préter comme une consigne de mobilisation) — et pourquoi ? Pour « éviter des faits graves », dit le colonel.

On connaît le résultat : les U.T., dont beaucoup sont les durs du Front National Français d'Ortiz, mitraillent pendant près de trois quarts d'heure le service d'ordre. Il y aura 22 morts. Quels « faits graves » le colonel voulait-il éviter ?

II. — Dans quelles conditions a-t-on décidé d'avoir recours à trois régiments de la 10^e Division Parachutiste pour maintenir « l'ordre », alors que l'on connaissait parfaitement l'état d'esprit « Algérie-Française » de ces unités et la collusion de leurs colonels avec les chefs ultras ? On voulait, nous dit-on, régler l'affaire « en souplesse ». D'autres ne voulaient-ils pas, surtout, engager l'armée derrière l'insurrection ? Lagailarde, qui a eu le sentiment d'être « trahi par l'Armée », n'avait-il pas reçu des assurances ? Et justement du côté de ses amis les paras ? Le même Lagailarde fait, à ce propos, état d'étranges rumeurs : « On a dit que les unités parachutistes — 1^{er} R.E.P., 1^{er} R.C.P., 3^e R.P.I.M.A. — étaient venues à Alger sans ordre. »

Ce qu'il y a de sûr, c'est que, dès le matin du 24, ces unités n'ont pas appliqué les ordres, par exemple celui d'empêcher les cortèges de manifestants de gagner le centre d'Alger : les « barrages » de paras ont partout fondu, dans l'euphorie générale. En tête des cortèges, par rangs de huit, les U.T. en armes, et c'est par les futurs massacreurs que les hommes du 3^e para d'Infanterie de Marine se sont laissés gentiment bousculer.

III. — Pourquoi les régiments de paras du colonel Dufour et du colonel Broizat n'ont-ils pas appuyé la gendarmerie qui chargeait les manifestants, comme on leur en avait donné l'ordre ? Pourquoi, cantonnés à 500 mètres du lieu de la fusillade, ont-ils attendu 40 minutes et 22 morts pour intervenir ?

L'homme qui avait donné ces ordres est le colonel Fonde, chargé du maintien de l'ordre. Or, ce colonel est précisément la bête noire des accusés. On sait que Challe l'a relevé précipitamment de ses fonctions le 25 janvier. Lagailarde l'a vu sortir de son bureau les mains en l'air. Demarquet nous apprend que le général Gracieux, son inefficace et complaisant successeur, l'a consigné. Pourquoi cet acharnement ? Est-ce parce que les ordres étaient insensés et provocateurs, comme le laisse entendre la défense ? Ou plutôt parce que l'on veut excuser d'avance la désobéissance caractérisée des colonels parachutistes ? Sur ce point, la discrétion est remarquable : la fusillade n'est pas directement en cause. On ne juge personne pour meurtre...

IV. — Le 29 janvier se tient une conférence de l'Armistice ». D'un côté, Lagailarde, Ortiz et Sapin-Lignières. De l'autre, les colonels Broizat, Argoud et Jacquolot, le général Arfouilloux.

Il sort de cette conférence un texte que l'on doit soumettre à l'approbation de M. Delouvrier, et qui dit notamment :

M. Delouvrier reconnaît que l'action menée par la population sous la direction d'Ortiz, Lagailarde et Sapin-Lignières a grandement contribué à sauver l'Algérie, province française.

Ce communiqué exprime-t-il l'avis des insurgés, ou signifie-t-il que les colonels de la 10^e D.P. d'une part — notamment Broizat, le retardataire du 24, et, d'autre part, le colonel Argoud, principal manœuvrier de la semaine — utilisent à fond l'émeute pour imposer leurs vues au pouvoir central ? Sur ce point Sapin-Lignières est formel : « C'est le colonel Argoud, dit-il, qui a élaboré les deux premiers articles qui sont donc d'inspiration militaire ». Le colonel estime ainsi que l'assassinat de 14 gendarmes fait « grandement » avancer la bonne cause. Nous lui en donnons acte.

ON voit qu'il est possible de donner aux événements une singulière allure :

• si les U.T. ont été « mobilisés » sur les conseils, bien ou mal compris, du colonel Gardes, et donc de l'armée ;

• si les régiments de parachutistes sont venus de leur propre chef ;

• si l'ordre d'appuyer les gendarmes a été tout bonnement jeté aux orties par les colonels ;

• Si le « communiqué » du 29 est une manœuvre de l'armée ;

alors, l'affaire du 24 janvier n'est pas un complot civil, mais une sédition militaire organisée. Alors le colonel Gardes a été choisi arbitrairement parmi ses collègues comploteurs.

De toute façon, il y avait deux possibilités et deux seulement :

— ou bien le gouvernement étouffait l'affaire, pour couvrir l'armée et masquer sa propre impuissance.

— ou bien il menait jusqu'au bout la recherche de la vérité, et faisait alors comparaître devant le peuple toute une catégorie de militaires qui trahissent en permanence le mandat que le peuple leur confère pour sa protection, et toute une bande de politiciens

Tous les inculpés du « complot des barricades » sont maintenant en liberté. Les ultras exultent sur les deux bords de la Méditerranée. M. Pascal Arrighi, le député conspirateur du 13 mai, a qualifié cette décision du Tribunal Militaire « d'exceptionnelle et courageuse ». Il a affirmé qu'elle avait produit un effet excellent sur l'opinion. Quelle opinion ?

Le jour même où il tenait ces propos, dix-sept sénateurs musulmans, dont cinq U.N.R., écrivaient à de Gaulle pour lui signaler « la détérioration du climat politique en Algérie ». Leur lettre a la forme d'une véritable motion de protestation. On y lit en effet que ces élus :

» Dénoncent avec force ces pratiques contraires au droit et à la morale qui se traduisent malheureusement par des atteintes à la dignité et à l'honneur, ainsi qu'à la personne civique avec tout le cortège de souffrances qu'elles comportent : arrestations abusives opérées le plus souvent sur dénonciations calomnieuses, et tortures ;

» Demandent avec insistance qu'il soit mis fin immédiatement à cette situation inadmissible et préjudiciable ;

» Sont persuadés que seules des mesures de clémence très larges sont de nature à remédier au climat détérioré...

» Ces mesures devraient comporter, pour produire l'effet heureux souhaité et attendu : 1) la libération de tous les internés des camps d'hébergement et, par voie de conséquence, la fermeture à jamais, tant en Algérie qu'en métropole, de ces camps ; 2) la libération également de tous les détenus politiques qui n'ont fait l'objet, en définitive, que d'une inculpation ou d'une condamnation à la suite d'un procès d'intention ou d'opinion. »

L'Algérie Algérienne est en bonne voie : les juges des Tribunaux Militaires, les tortionnaires, les policiers des camps s'en occupent avec zèle...

qui entendent utiliser à leur profit la dissidence de l'armée.

La solution bâtarde qu'en raison de ses origines factieuses et de ses appuis louches, le pouvoir a choisie, ne mène à rien. Les libérations signifient que la vérité ne peut pas être publiquement proclamée par le Pouvoir ou la Justice dans le cadre du régime politico-social que nous subissons.

Le vrai « procès des barricades », il ne serait pas exagéré de dire qu'il ne peut être que révolutionnaire. C'est ce procès qu'un jour nous ferons. Mais alors, on trouvera dans le box des accusés beaucoup des actuels témoins à décharge, et beaucoup de ceux qui prétendent aujourd'hui faire juger ceux dont ils furent et demeurent les complices.